

Conseil Communautaire du 19 Février 2016
VILLEFRANCHE de CONFLENT

PROCES VERBAL

Huguette TEULIERE souhaite la bienvenue aux délégués faisant un rappel de l'histoire de Villefranche de Conflent.

Le Président remercie Madame le Maire de Villefranche de Conflent et l'équipe municipale pour la qualité de l'accueil réservée au Conseil.

Le Président indique qu'il a été destinataire de plusieurs procurations et procède à l'appel des présents.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : Etienne SURJUS, Jacques TAURINYA, Sébastien NENS, Juliette CASES, Josette PUJOL, Serge JUANCHICH, Pascal ESPEUT, Patrice ARRO, André AMBRIGOT, Roger PAILLES, Philippe DORANDEU, Claude ESCAPE, Jean-Michel PAULO, Arlette BIGORRE, Pierre BAZELY, Jean-Pierre VILLELONGUE, Éric NIVET, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Jean-Marc PACULL, Henri SENTENAC, Vincent MIGNON, André ARGILES, Jean-Louis JALLAT, Jean CASTEX, Yves DELCOR, Elisabeth PREVOT, Antoine LLOPIS, Jean-Christophe JANER, Corinne DE MOZAS, Ahmed BEKHEIRA, Gilbert COSTE, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT Aurélie BONNIOL, Lionel JUBAL, Julien BARAILLE, Louis VILA, Jean PAGES, André JOSSE, Fabienne BARDON, Guy BOBE, Paul BLANC, Jean-Jacques ROUCH, Marie-Thérèse PIGNOL, Jean-Marc MONSERRAT, Jean-Louis SALIES, Henri GUITART, Cathy MACH, Pierre BOUSIGUE, Brigitte JALIBERT, Huguette TEULIERE, René DRAGUE, Jean-Pierre MENDOZA, Marie-France MARTIN.

ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :

Robert LAGUERRE était représenté par Stéphane SALIES,

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Christophe CAROL a donné procuration à Henri SENTENAC,
Géraldine BOUVIER a donné procuration à Thérèse GOBERT-FORGAS,
Carole MIQUEL - LACARRAU a donné procuration à Julien BARAILLE,
Jean MAURY a donné procuration à Jean PAGES,
Christelle LAPASSET a donné procuration à Arlette BIGORRE,
Jean-Marie MAYDAT a donné procuration à André ARGILES,
Bernard LOUPIEN a donné procuration à Josette PUJOL,
Pierre PAILLES a donné procuration à Roger PAILLES.

ABSENTS EXCUSES: Alain BOYER, Louis QUES, Babya DUBOIS, Guy CASSOLY, Sauveur CRISTOFOL, Geneviève POUGET, Anne-Marie BRUN, Jean-Paul SANGLA, Marie-Thérèse CASENOVE.

Corinne DE MOZAS est désignée secrétaire de séance.

Le Président souhaite accueillir Monsieur Eric BRUTUS qui comme vous le savait remplace Christian ALIU, dans les fonctions de responsable des finances au sein de la communauté de communes, de la ville de Prades et de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement.

Arlette BIGORRE rappelle qu'Éric BRUTUS est directeur financier depuis le 18 janvier 2016. Il a quitté ses fonctions au sein du SDIS de Saint Lô, le vendredi pour être en poste à la communauté de communes le lundi tient à saluer cette réactivité. Elle rappelle qu'il a travaillé avant à la commune de Canet en Roussillon, au service des finances, il a dû se plonger dans les finances de la communauté de communes, celle de la ville et de la régie. Ce qui n'est pas évident. Elle pense qu'il s'est bien intégré et que tous les délégués pourront le constater lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires qu'il va vous présenter très rapidement. Elle pense qu'il est présent pour un bon moment, il aime notre territoire. Il est des PO apprécie l'art roman et notre région.

Le Président resalue l'arrivée d'Éric BRUTUS. Etant donné qu'il s'agit de question nominative, il souhaite au nom du conseil, s'il l'accepte, de présenter ses plus sincères félicitations à Monsieur Jean-Luc BLAISE, maire de Mantet, pour sa nomination en tant que Président de la Fédération Départementale des Réserves Naturelles, le Conflent n'en manque. Son élection honore la Communauté de Communes et nous suivront avec beaucoup d'attention ses travaux.

Le Président souhaite informer le conseil de certains points. Il rappelle que lors du dernier conseil, il a été délibéré sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal, sous le contrôle du rapporteur général de la commission départementale, Jean-Louis JALLAT. Un point qui suscitait l'inquiétude du conseil était la dissolution envisagée des syndicats à vocation Touristique, dont les compétences étaient appelées à rejoindre celles de la communauté de communes. Ce qui gênait le plus était que la dotation touristique à laquelle ces syndicats étaient éligibles, pour des questions d'impossibilités législatives, ne pouvaient être récupérées par notre communauté de communes. Il précise que la Présidente du SYDECO, Fabienne BARDON, Jean-Jacques XIFFRE, président du Syndicat de la Vallée de la Rotja et lui-même ont cosigné, à la suite de nos délibérations, une lettre adressée à Madame la Préfète et dont la réponse a été transmise à tous les maires, qui a bien voulu nous suivre, ce qui a été confirmé lors de la Commission Départementale Coopération Intercommunale du 01.02.2016. Il a été précisé que ce n'est que dans la partie indicative et non pas opposable du Schéma Départemental que ce second volet n'était que prospectif, c'est une ambiance mais pas une obligation. Par ailleurs, les parlementaires présents à la CDCI, sollicités par Jean-Louis JALLAT, se sont engagés à proposer un amendement parlementaire. Il rappelle que la disposition correspondante se trouve dans le Code Général des Impôts et non dans celui des Collectivités Territoriales. Il souhaite préciser que suite aux délibérations, les actes de vente de La Bastide à Olette ont été signés avec l'entreprise Vialade laquelle a immédiatement commencé les travaux qui devraient se terminer dans l'été avec un début de l'outil de production en septembre prochain. C'est un chantier qui va bon train. Un autre chantier, celui du village d'entreprises, l'information qui est donnée au conseil, c'est que la Région Languedoc Roussillon avant d'être fondu dans la Région Midi Pyrénées Languedoc Roussillon, a bien voulu faire droit à notre dossier de demande de subvention et nous a notifié, dans les derniers jours de l'année écoulée, un crédit de 467.000 €, ce qui est à soi seul la subvention la plus élevée pour une opération que nous ayons obtenue. Il en a vivement, au nom de tous, remercié Monsieur ALARY. Ce qui est une nouvelle très satisfaisante pour nos finances. Il rappelle que, dans deux registres totalement différents, sauf erreur le permis de construire de la Maison de Santé Pluridisciplinaire a été signé, nous arrivons à la phase de consultation des entreprises en vue desancements des marchés de travaux. Parlant d'ouverture de plis, seront prochainement ouverts ceux visant à désigner l'opérateur de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Intercommunal) la première du genre. Il précise qu'il sera amené à saisir le conseil après avis des commissions compétentes et du Bureau au prochain conseil, pour l'autoriser à signer la

convention de mise en œuvre de cette OPAH et sur les participations financières propres de la communauté. Il souhaite également à la demande de Bernard LOUPIEN qui est excusé ce soir, de vous rappeler un message qui a été adressé à l'ensemble des communes membres dans le cadre du partenariat entre notre communauté de communes et les Ciné Rencontres. Il rappelle qu'il existe une convention dans le cadre de la médiathèque intercommunale qui prévoit des interventions de cette association sur l'ensemble du territoire. Il donne lecture du message de Bernard LOUPIEN : *« Dans le cadre du partenariat entre la Communauté de Communes du Conflent Canigó et les Ciné-Rencontres, avec la volonté d'appropriation de ce patrimoine qu'est le Cinéma par le Conflent, nous avons envisagé un certain nombre d'actions modestes mais significatives dans ce sens. Cette association depuis de longues années est propriétaire d'une collection importante d'affiches de Cinéma qui peuvent faire l'objet d'expositions ou de conférences thématiques. Elle est hébergée à Prades dans des locaux exigus et un peu humides. Dans un souci de protection et de valorisation nous avons pensé que cette collection pouvait être recueillie par une commune de la CCCC. C'est pourquoi je m'adresse à tous les Maires dont les locaux permettraient d'offrir un espace convenable et sécurisé qui souhaiteraient accueillir ce patrimoine en vous demandant de me contacter pour que nous puissions ensemble trouver une solution à cette situation. Merci d'avance. »* Ce message a été adressé par email il y a quelques semaines et à ce jour n'ayant pas trouvé l'écho qu'il ne manquera pas de recevoir, il m'a demandé de relayer auprès du conseil cette demande. Si vous voulez héberger une partie du patrimoine cinématographique ne manquez pas de vous manifester. Il souhaite rajouter avec l'aval du conseil un point aux questions diverses, toujours sur le thème général. Il rappelle qu'il y avait eu un projet émanant de la direction du collège Gustave Violet à Prades concernant les filières bilingues, Julien BARAILLE va vous en parler.

Le Président salue l'arrivée de Jean-Louis SALIES.

Julien BARAILLE rappelle qu'il y a quelques semaines au niveau du collège de Prades devait être supprimée la classe filière bilingue catalan. Il a envoyé un email à tous les membres du conseil communautaire car il a fait circuler une pétition avec les parents d'élève de Prades. Cette pétition a permis non seulement de faire en sorte que l'ensemble des élus du Département se mobilisent le DAZEN s'est aussi mobilisé. Une solution a été trouvée afin que cette filière bilingue perdure au collège de Prades. Et il souhaite remercier toutes et tous ceux qui ont contribué à cette pétition et donc à ce résultat.

Le Président pense que la difficulté aurait été de déstabiliser la filière qui est organisée à partir de l'école maternelle qui reprend ensuite au lycée Charles Renouvier, nous étions dans le chaînon central, le collège. Il est heureux que cette situation ait trouvé un dénouement.

Le Président rappelle qu'il est saisi d'une question diverse additionnelle à l'ordre du jour qui vous a été communiquée qui émane de Monsieur le Maire de Vinça et de Madame le Maire de Marquixanes qui concerne un sujet bien connu de tout le monde et qu'il s'agit de la Route Nationale 116. Il est souhaité par ces deux maires qu'une motion soit votée.

Pascal ESPEUT souhaiterait que soit rajouter un point sur les déchetteries. Pour celle de Vernet-les-Bains c'est déjà acté, mais pour Prades et Vinça non, et cela pose d'énormes problèmes aux usagers.

Le Président précise qu'il s'agit de mise s aux normes imposées par l'ADEME. Simplement, le président de la commission est absent excusé. Stéphane PENDARIES donnera les explications techniques. Ce point est rajouté volontiers à l'ordre du jour.

Le Président demande s'il n'y a pas d'autres points à rajouter et demande au conseil de les accepter.

1 – PV SEANCE DU 4 DECEMBRE 2015

Le Président demande si le procès-verbal de la séance du 04 décembre 2015, qui s'est déroulée à Fuilla, appelle des observations particulières.

Le Président soumet à l'approbation du Conseil ledit procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - FINANCES

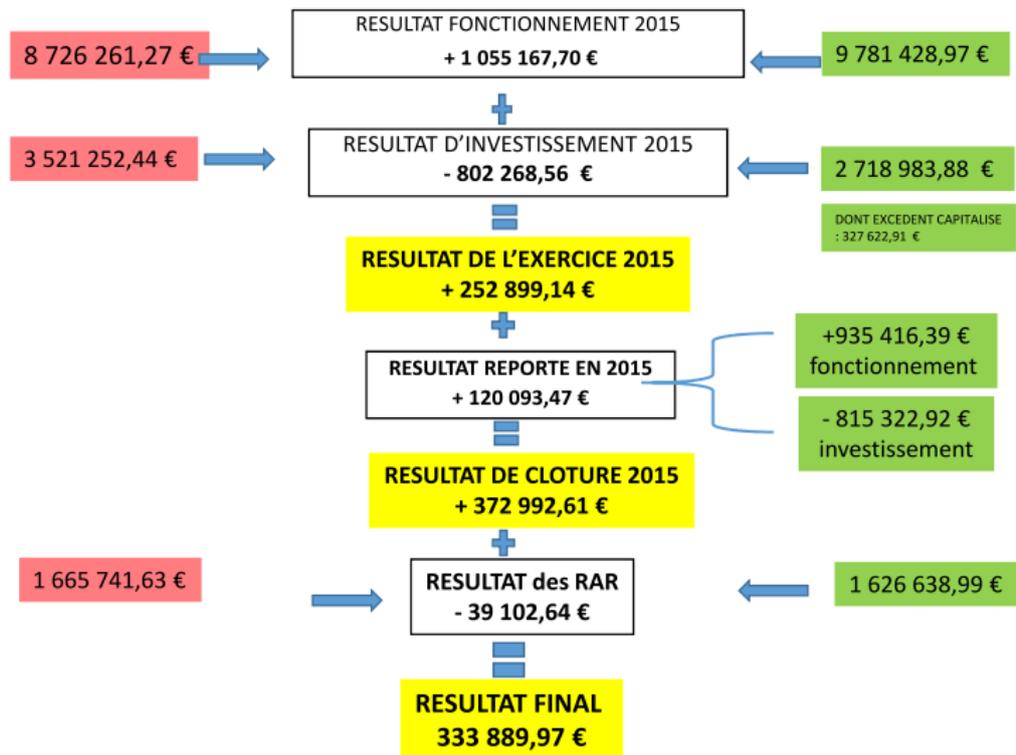
2.1 Débat d'Orientations Budgétaires

Arlette BIGORRE précise qu'il va être présenté le Débat d'Orientations Budgétaires de la Communauté de Communes Conflent Canigó. Comme vous le constatez, il n'y a pas d'augmentation des impôts, beaucoup d'investissements pour 2016 cela diminue mais nous sommes en attente des projets des commissions. Quelques-uns ont été listés mais il faudra les concrétiser. **Eric BRUTUS** va vous présenter ce qui a été vu en Commission des Finances qui a légèrement été modifié par l'ajout des effectifs, le tourisme qui est passé de 280 à 200, cela diminue un peu. Nous sommes plus prudents. Elle cède la parole à **Eric BRUTUS** afin qu'il vous présente le Débat d'Orientation Budgétaire.

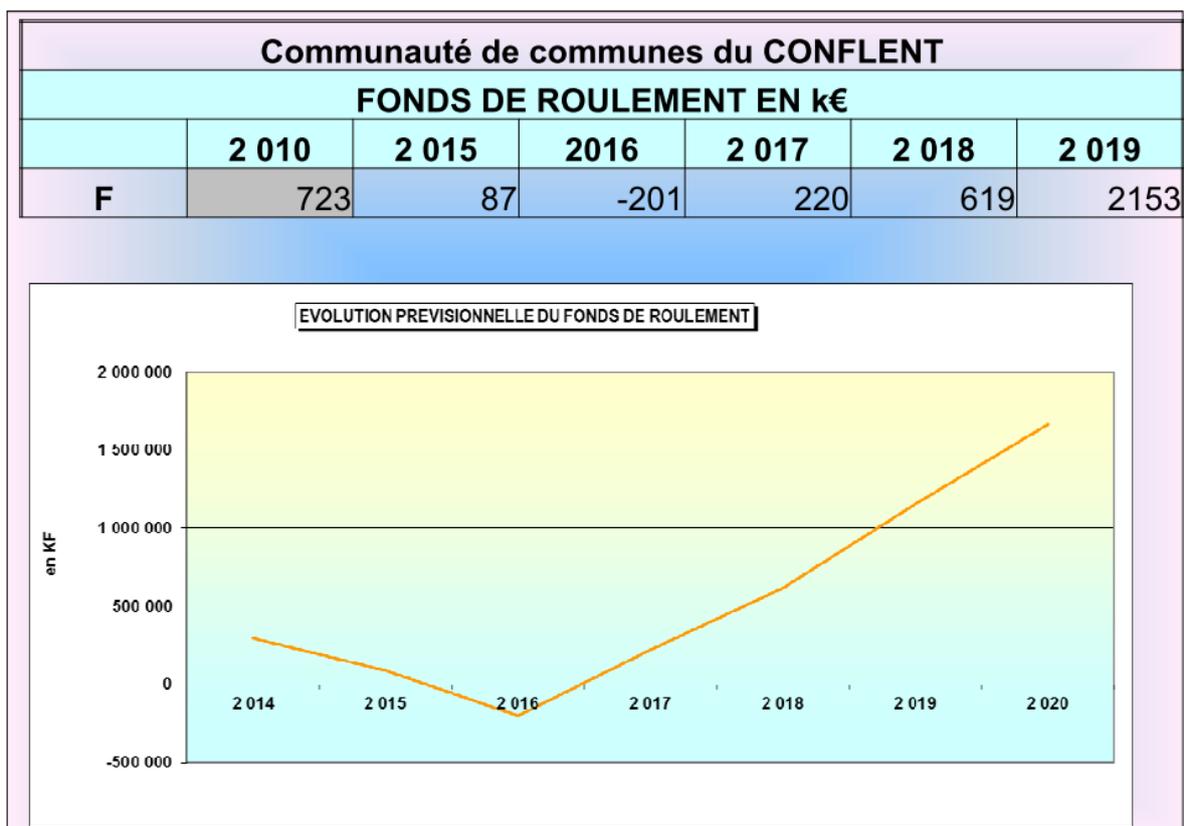
2.1.1 Débat d'Orientation Budgétaire – Budget Général

Eric BRUTUS propose pour démarrer la présentation du DOB par un schéma dont il donne lecture.

RESULTAT C C CONFLENT 2015



Eric BRUTUS continue avec la présentation d'une projection qui équilibre cette prospective sur des années allant jusqu'à 2020. L'année 2016 est négative ce qui signifie que l'on veut utiliser cet excédent pour financer une partie de l'exercice sans avoir recours à l'emprunt sur un montant limité. Le fonds de roulement est en hausse, comme l'a dit Madame BIGORRE, tout simplement parce que dans la projection nous n'avons pas positionné les investissements. Donc forcément nous avons un excédent ce qui veut dire que cette courbe, c'est la possibilité que vous aurez de présenter des projets pour le futur.

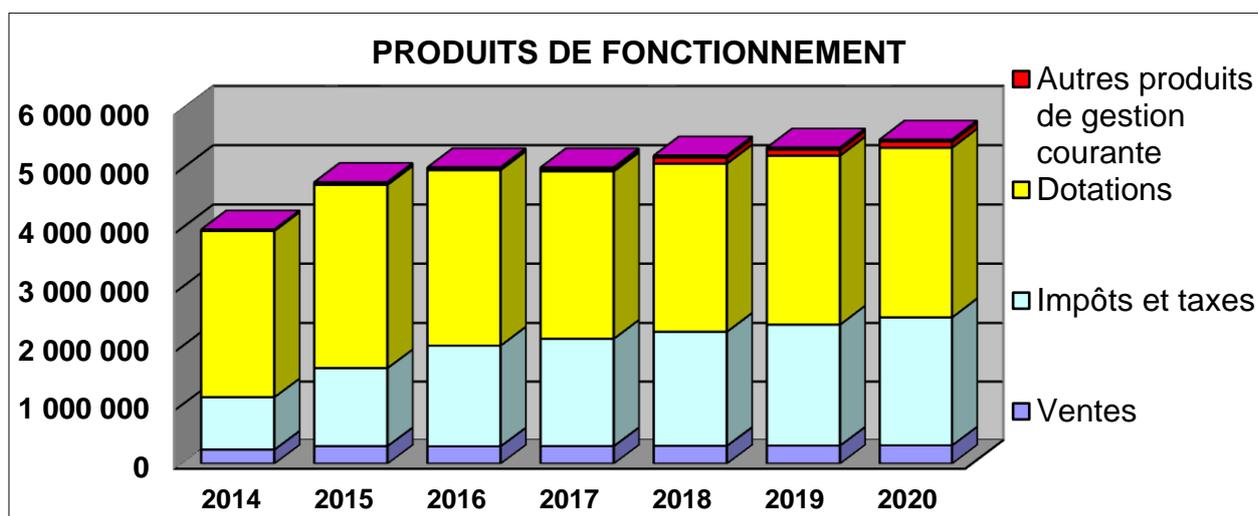


Eric BRUTUS présente maintenant les produits de fonctionnements.

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	2 014	2 015	2 016	2 017	%/PFC
Produits service domaine	200	301	298	302	6,02%
Impôts et taxes	603	1 337	1 645	1 757	33,23%
Dotations et participations	1 975	3 098	2 962	2 825	59,85%
Autres produits de gestion courante	14	45	45	64	0,90%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	2 792	4 781	4 950	4 948	100,00%

Eric BRUTUS précise que l'année 2015 sera vraiment une année étalon. Ce sera la première année où il n'y aura pas eu d'intégration et d'augmentation de périmètre de la communauté de communes. Un mot sur les impôts et taxes qui font un bon de 2015 à 2016, phénomène mécanique, qui est dû à l'instauration de la taxe de séjour sur le territoire communautaire donc de la fiscalité supplémentaire mais ce montant des taxes sera reversé donc il aura en dépenses et en augmentation des services extérieurs. Et puis l'augmentation des bases physiques modernisation liée à la loi des finances et ensuite les augmentations des bases classiques. L'augmentation des 300.000 euros n'est donc pas liée à des hausses de taux, mais bel et bien à la valorisation de bases et à la volonté d'instaurer cette taxe de séjour.

Eric BRUTUS donne lecture des produits de fonctionnement.



Eric BRUTUS donne des évolutions de charges de fonctionnement.

	2 012	2 015	2 016	2 017	%/PFC
Achats	132	167	171	174	4,41
Services extérieurs	266	409	417	426	10,75
Autres services extérieurs	119	203	205	208	5,28
Total	517	779	793	808	
Impôts/ taxes	1	8	8	8	0,21
Charges de personnel	1 493	2 523	2 621	2 734	67,55
Autres charges de gestion cour.	91	272	458	466	11,80
TOTAL CHARGES COURANTES	2 102	3582	3 880	4016	100,00

Eric BRUTUS donne lecture des subventions versées en 2015.

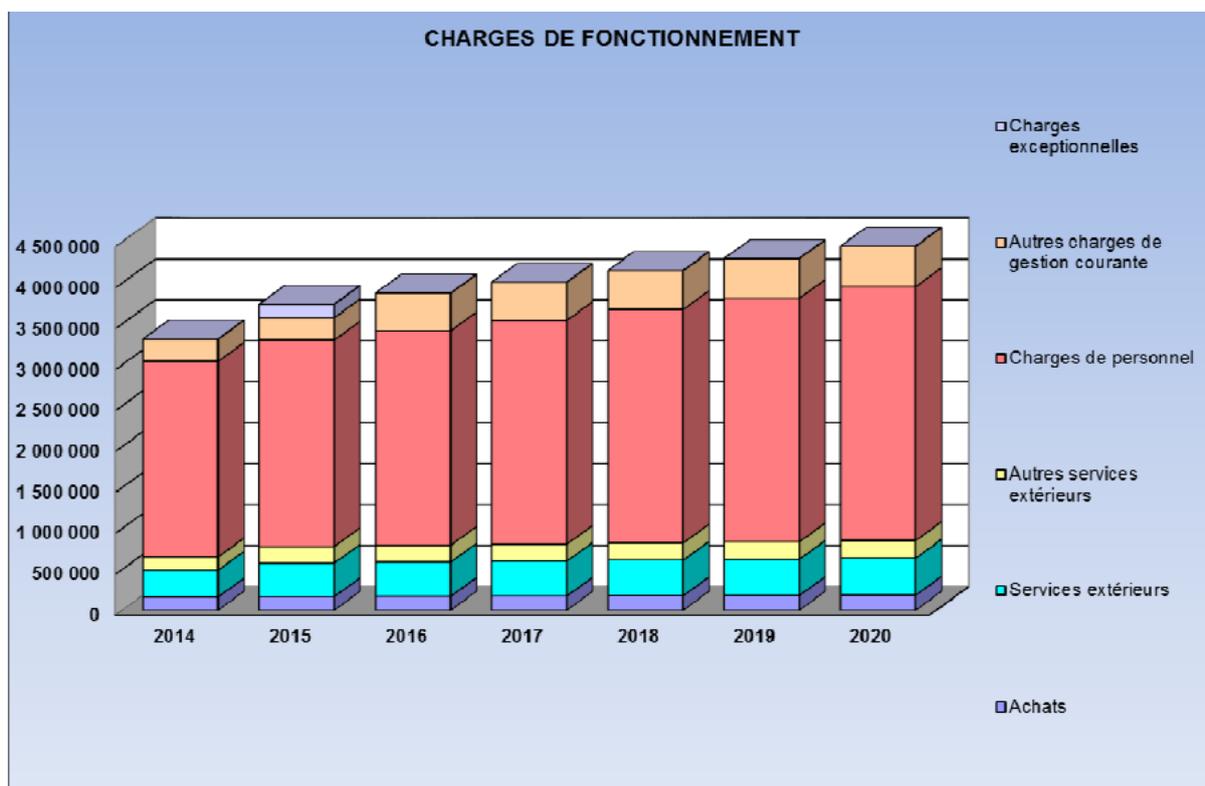
Tiers	Objet	Montant_TTC
A.D.R.E.T MAISO	COTISATION 2015	750,00 €
BOIS ENERGIE 66	ADHESION 2015	75,00 €
ASSOCIATION MAIRES	COTISATION 2015	1 681,84 €
AGENCE URBANISM	COTISATION 2015	20 802,00 €
SMBV AGLY	COTISATION 2015	2 992,78 €

SYNDI MIXTE BASSIN VERSANT	PARTICIPATION 2015	24 551,85 €
SM PNR DES PYRENEES	PARTICIPATION STATUTAIRE 2015	7 928,31 €

OFFICE TOURISME	SUBVENTION 2015	75 000,00 €
-----------------	-----------------	-------------

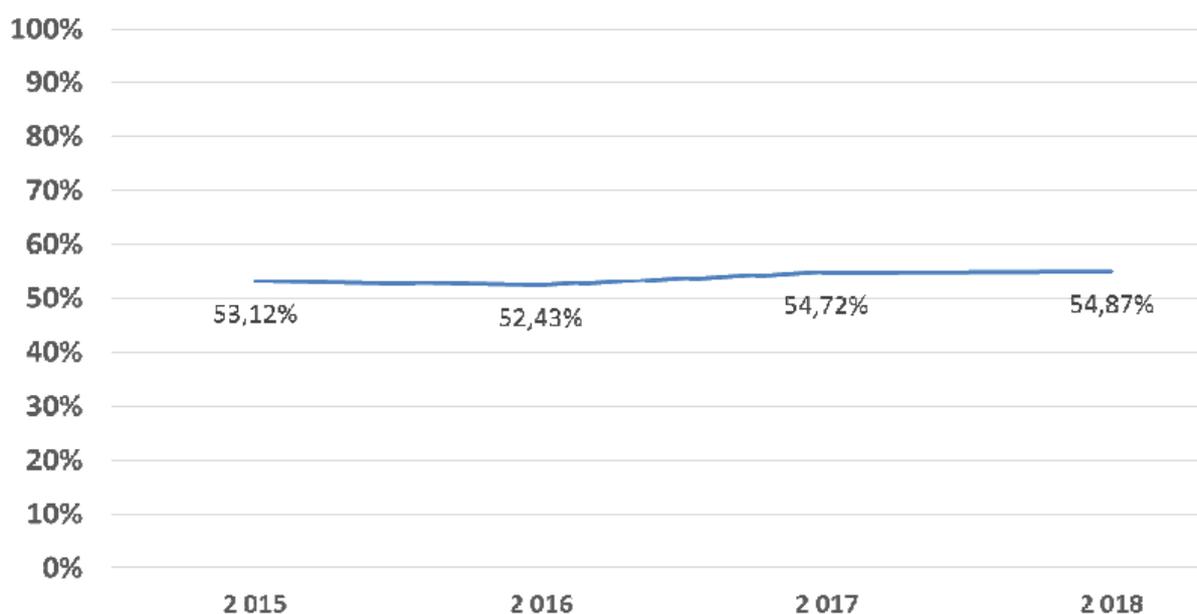
LES FRANCAS PO	SUBVENTION 2015	120 000,00 €
LA FONT DEL GAT	SUBVENTION 2015	14 500,00 €
ECOLE DE MUSIQUE	SUBVENTION 2015	31 150,00 €

Eric BRUTUS donne lecture des charges de fonctionnement.



Eric BRUTUS propose de regarder le rapport entre les charges de personnel et les produits de fonctionnement. Le pourcentage proposé, de 2015 à 2018, passe de 53% à 54%

Personnel/Produits Fonctionnement

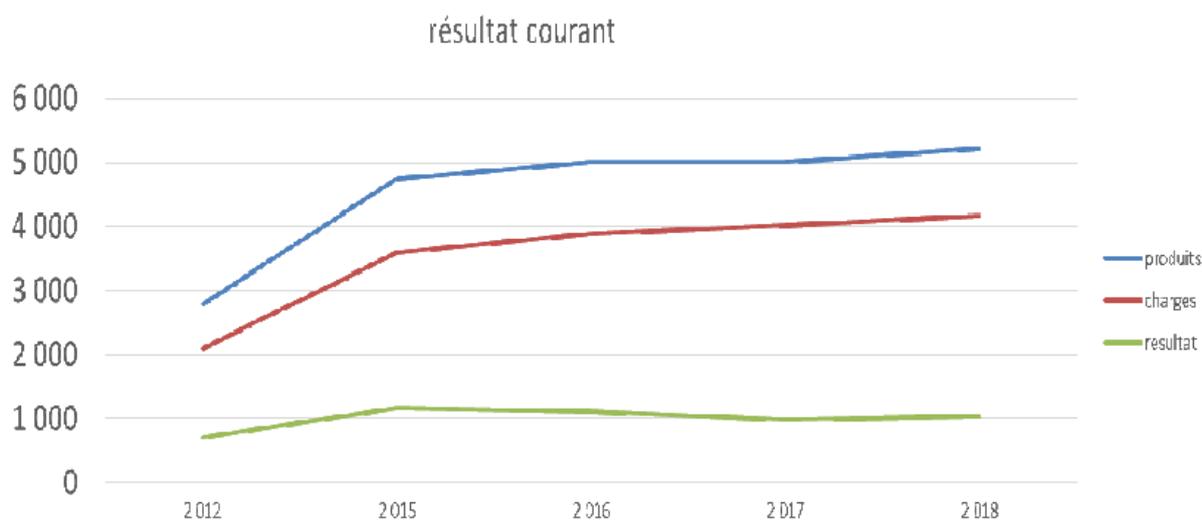


Eric BRUTUS présente une évolution sur les trois dernières années des effectifs, il fait remarquer que la part de ces contrats d'avenir ne représente qu'environ le tiers des emplois utilisés sur la communauté. Il faudra faire attention s'il devait avoir lieu à une consultation de ces emplois.

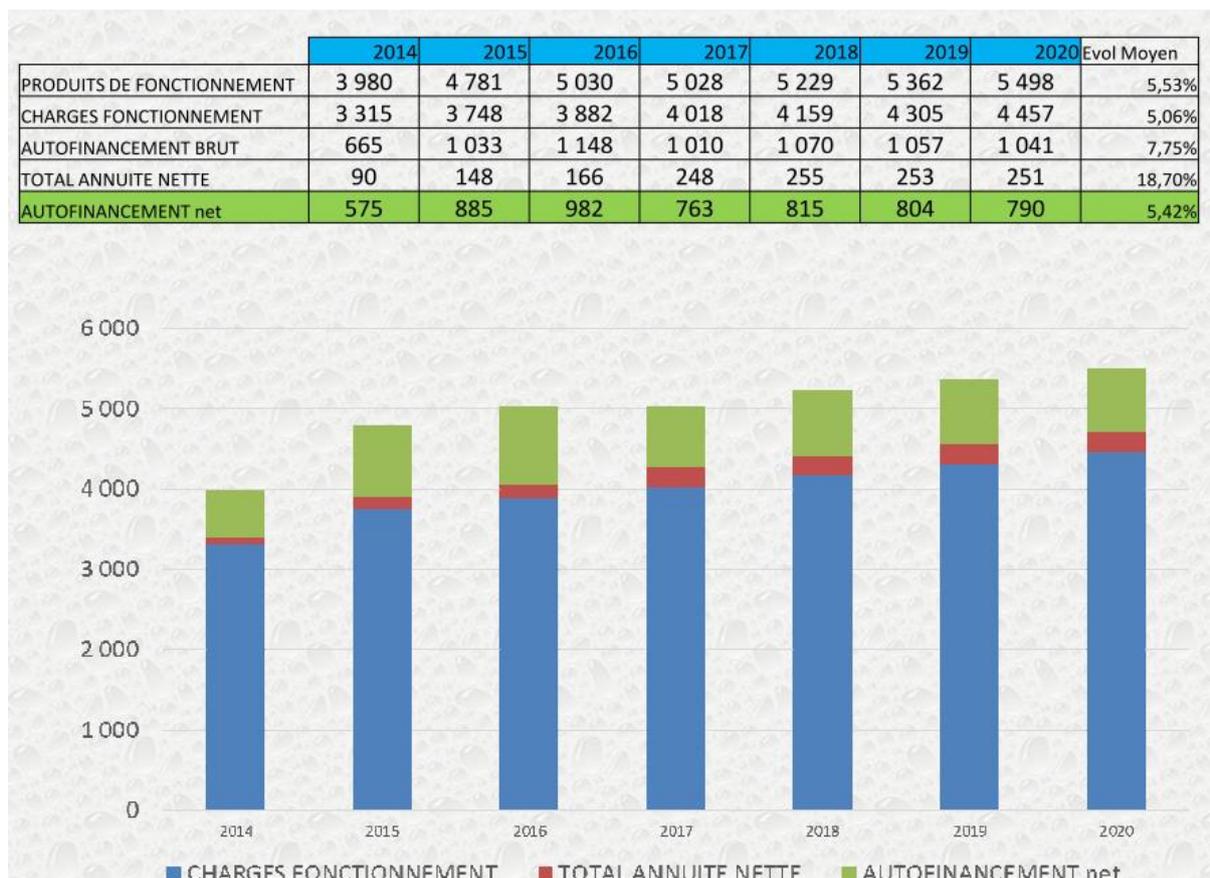
	2013	2014	2015
TITULAIRES	20	27	32
Non TITULAIRES	20	23	28
CAE/EA	13	23	30

Eric BRUTUS donne lecture du résultat de fonctionnement. Il précise que les courbes de produits et de charges sont parallèles ce qui permettra de financer de l'investissement.

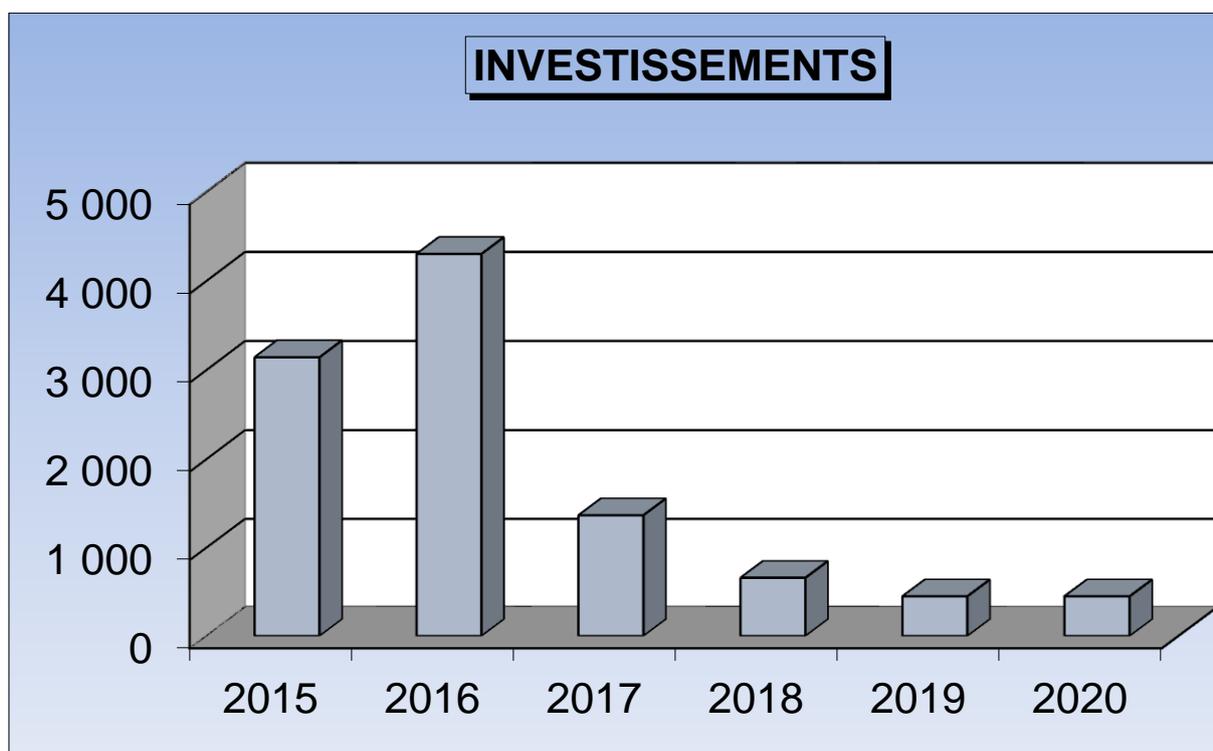
	2 012	2 015	2 016	2 017	2 018	%/PFC
TOTAL PRODUITS COURANTS	2 792	4 749	4 950	4 948	5 197	
TOTAL CHARGES COURANTES	2 102	3 582	3 832	3 968	4 156	78%
RESULTAT COURANT	690	1 167	1 118	980	1 041	22%



Eric BRUTUS présente les parts relatives des charges de fonctionnement dans leurs globalités donc le personnel. Cela démontre la capacité du budget à supporter des investissements.



Eric BRUTUS présente une courbe graphique des investissements. Comme vous l'avez fait remarquer Madame BIGORRE précédemment il y a un montant important en 2016 puisque c'est ce qui va être voté au prochain budget puis un abaissement sur la période suivante tout simplement parce que ce sera l'occasion pour le conseil de présenter des projets et de les adopter.



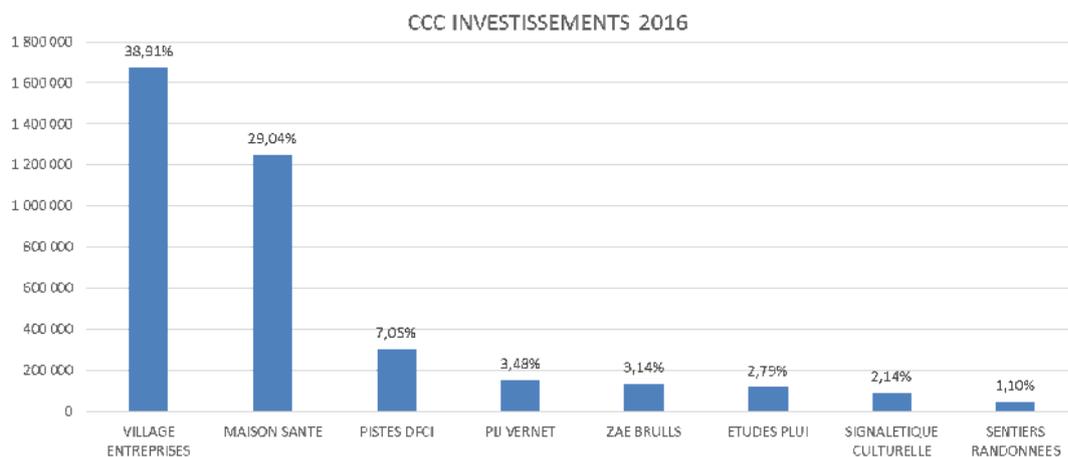
En rappel vous avez une évolution des montants de la communauté depuis 2009 et vous pouvez voir la capacité qu'a la communauté à investir, ce qu'elle le fait.

REALISE							PREVISIONS					TOTAL
2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
17	110	240	1138	2617	2152	3145	4305	1370	660	450	450	16654

Eric BRUTUS rappelle les principaux investissements.

CCCC PRINCIPAUX INVESTISSEMENT 2016	
VILLAGE ENTREPRISES	1 674 997
MAISON SANTE	1 250 000
PISTES DFCI	303 350
CL VERNET	150 000
ZAE BRULLS	135 181
ETUDES PLUI	120 000
SIGNALETIQUE CULTURELLE	92 222
SENTIERS RANDONNEES	47 442

Eric BRUTUS présente les volumes avec la part relative que cela représente pour chacun.



Eric BRUTUS dit qu'il y a donc des investissements possibles sur la période étudiée qui s'évalue approximativement à 750.000 euros par an.

De 2017 à 2020: autofi disponible: 750 K€ /an

INVESTISSEMENTS POSSIBLES

◆	Volet agricole	<u>70 000 €</u>
◆	« OCMACS » touristique	<u>110 000 €</u>
◆	Artisanat/services	<u>100 000 €</u>
◆	Patrimoine/culture	<u>80 000 €</u>
◆	Equipements récurrents	<u>90 000 €</u>

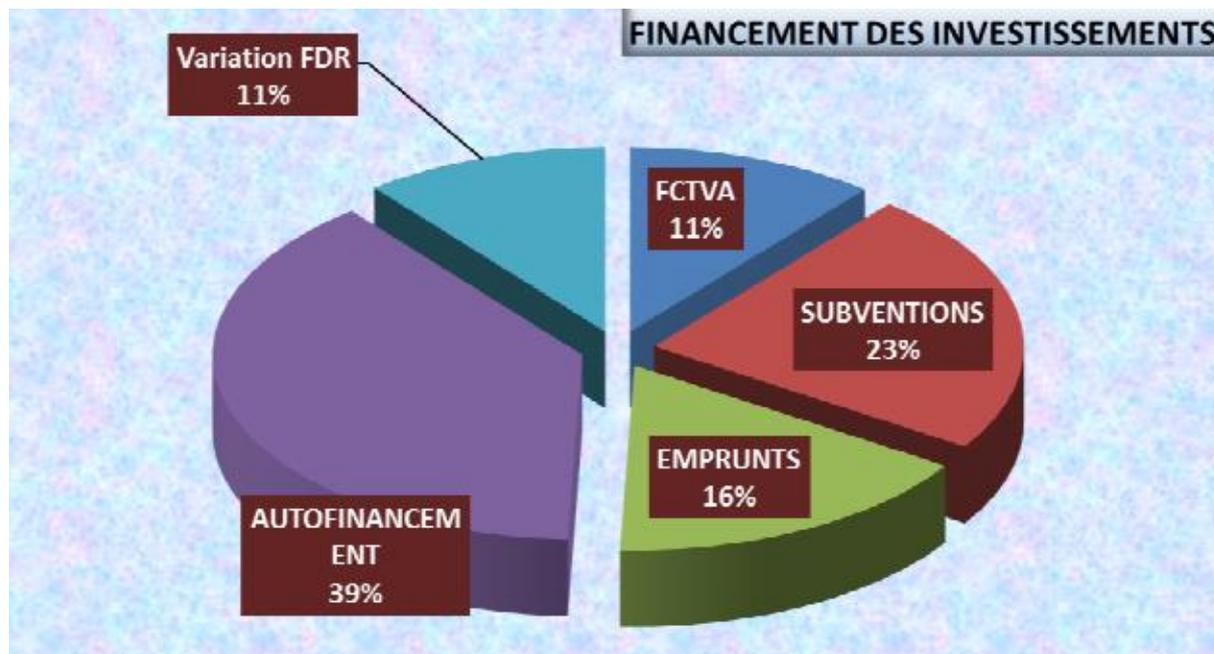
Le Président profite de cette présentation puisque nous sommes dans la prospective budgétaire, c'est ce qui résulte des commissions. L'OCMACS on présuppose qu'elle va continuer car nous sommes liés par des engagements pluriannuels et c'est l'Aide aux entreprises artisanales et commerciales de services dans les communes. Ce qui suit, le reste, n'est pas nouveau, c'est à définir, à peaufiner, les équipements touristiques, comme l'a dit Eric BRUTUS, commission présidée par Madame CASES, l'idée est de dire que notre objectif dès lors que nous sommes compétents ; qu'il existe un Office de Tourisme Intercommunal, qu'il y a une taxe de séjour intercommunale et bien c'est d'améliorer le service et de dégager des enveloppes. Il rappelle qu'il avait baptisé cela OCMACS-équipements touristiques, étant donné que l'OCMACS vise à aider des entreprises commerciales ou artisanales à moderniser leurs outils de production, l'idée c'est de monter en gamme de la mise aux normes de tout ce qui est des équipements touristiques du territoire et le parallèle est bon avec l'OCMACS puisque l'OCMACS est en partenariat financier, d'une part avec le FISAC, l'Etat et en terme géographique avec la Communauté de Communes Roussillon Conflent. L'idée pour les équipements touristiques serait de faire un partenariat d'une part avec le Conseil Départemental puisqu'il a des aides pour ces équipements, également avec des crédits européens puisqu'il en existe. Nous avons commencé à avoir des contacts et le lien géographique serait plutôt les deux communautés de communes du Haut Vallespir et de Capcir Haut Conflent. Le volet « Agricole » est un point qui a déjà été abordé et que la commission doit traiter, c'est-à-dire quels crédits peuvent mis notamment sur les

axes de la maîtrise foncière, c'est-à-dire le fait de remembrer, d'avoir plus de surface mise en culture et la question de l'irrigation qui est aussi un sujet central. Le volet « Patrimoine Culture » ce sont les propositions que fera la commission Culture sous la présidence de Bernard LOUPIEN. Et enfin le volet « équipements récurrents », sous la présidence de Monsieur ARGILES. Evidemment ce sont les axes de développement, évidemment il y aura les compétences nouvelles en rappelant qu'il faudra faire le PLUI, il y a eu de longues discussions des délibérations, cela aura un coût, en l'occurrence un coût de la Communauté de Communes en lieu et place des communes membres et il faudra continuer à moderniser les équipements Enfance Jeunesse qui existe déjà. Nous sommes bien dans les évolutions possibles. Un rajout de point, il pourrait y avoir mais cela augmentera par ailleurs nos ressources, des compétences transférées, c'est-à-dire des compétences que n'a pas aujourd'hui, la communauté de communes qui pourraient lui être transférées et qui donneraient lieu le cas échéance à des pans sur les projections d'investissements correspondants.

Pierre BAZELY demande des exemples.

Le Président cite comme exemple d'approfondir les transferts de compétence en matière scolaire, en matière culturelle. Il rappelle que la communauté a un coefficient d'intégration fiscale par apport à notre Dotation Globale de Fonctionnement bonifiée un peu faible par rapport aux autres communautés. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Ce tableau n'est ni exhaustif, ni précis volontairement, c'est la photographie de ce qui remonte des commissions au jour d'aujourd'hui. Il a l'avantage au moment où les investissements structurants de nos équipements seront mis à jour, on pourrait avoir des financements d'investissements d'équipements plus disséminés sur l'ensemble du territoire, sur l'ensemble des acteurs économiques (l'artisanat, le service, le tourisme, l'agriculture, la culture) qui pourrait être cohérents par rapport à la stratégie de développement de la communauté de communes.

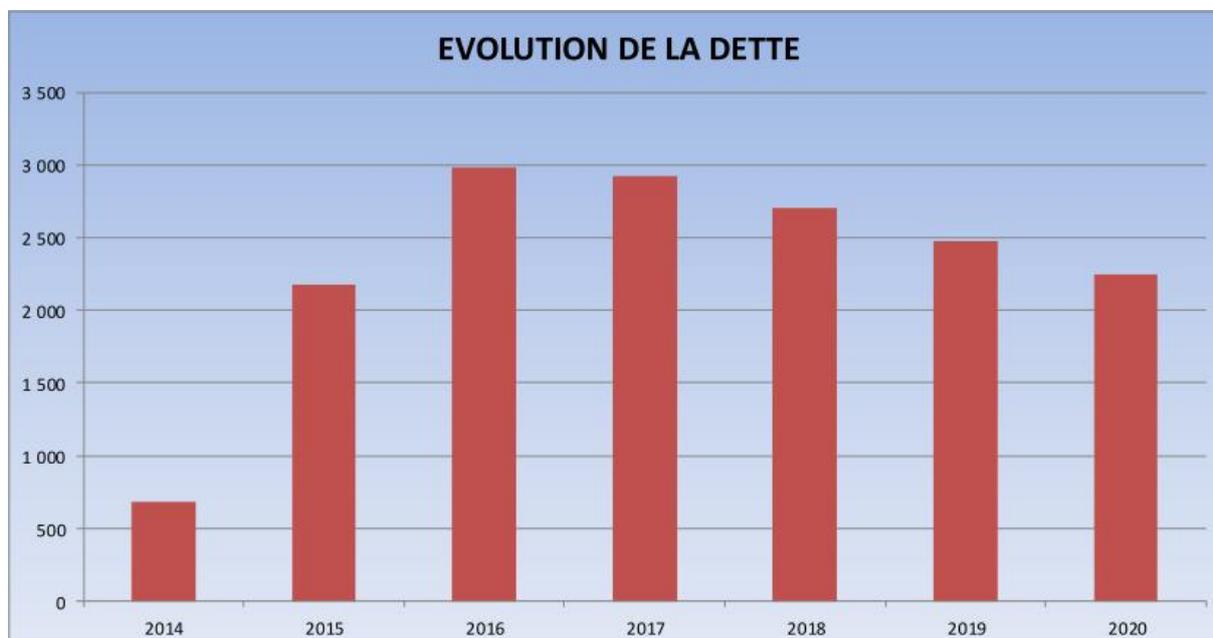
Eric BRUTUS donne lecture du financement des investissements 2015-2020.



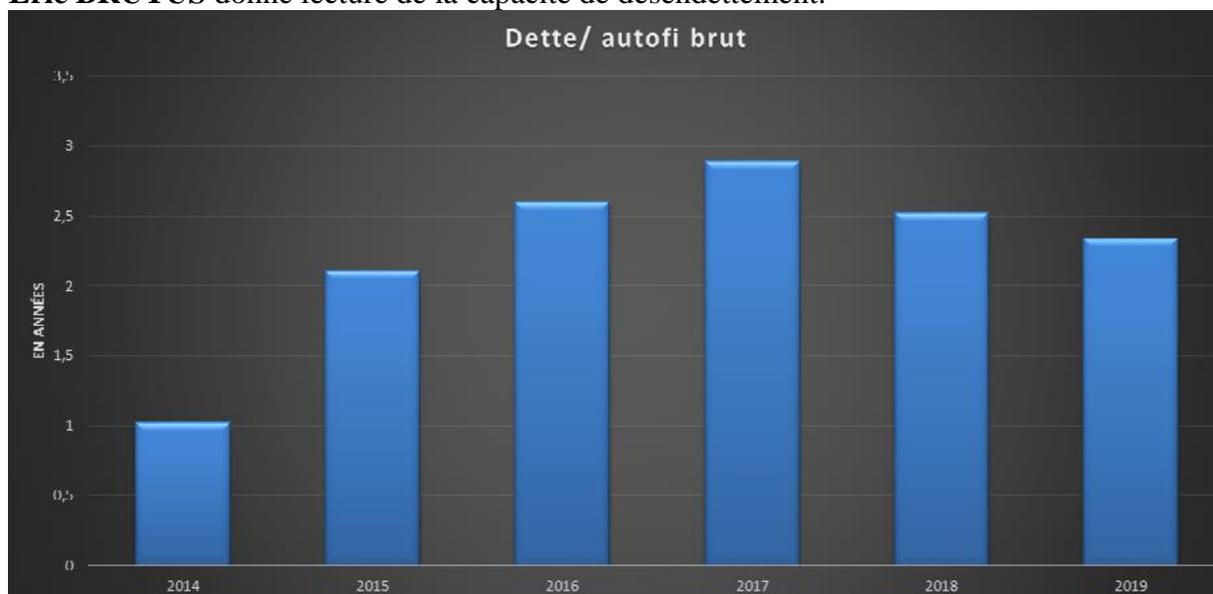
Eric BRUTUS explique l'évolution de la dette avec une augmentation de la dette jusqu'en 2016 et une baisse à partir de 2017 et jusqu'en 2020, tout simplement parce que dans la

projection il n'a pas été utile d'introduire une dette nouvelle pour les raisons exposées précédemment.

	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
DETTE	679	2 180	2 985	2 920	2 700	2 475	2 246



Eric BRUTUS donne lecture de la capacité de désendettement.



CCC 2015: 2,1 années

Vallespir: 3,01 années

Aspres: 7,55 années

Roussillon Conflent: +15 ans

Eric BRUTUS précise qu'à ce jour la communauté a un taux de désendettement de plus de deux années, ce qui veut dire que si nous consacrons l'intégralité de notre taux de financement brut, tout ce qui reste d'épargne au remboursement du capital de la dette, il faudrait deux années pour épurer le stock de dettes, ce qui n'est rien du tout. Ce qui montre que la communauté de communes n'est pas endettée. On peut voir l'évolution

jusqu'en 2017 et une baisse à partir de 2018. Il annonce pour comparer les taux d'autres communautés de communes.

Arlette BIGORRE demande s'il y a des questions afin de pouvoir y répondre.

Jacques TAURINYA souhaite une précision sur les investissements futurs qui ont été présentés. Dans la commission Agriculture, il se souvient bien, il y a un volet Energies Renouvelables. Il pense que c'est un point qu'il faudrait intégrer. Il souhaite qu'une réflexion soit faite sur ce point.

Le Président dit que ce n'est pas exhaustif.

Arlette BIGORRE précise que c'est la commission qui présentera.

Le Président souhaite faire un dégagement sur la taxe de séjour, si le conseil le lui permet. Pour qu'il ait au moins accord sur un élément d'engagement. Le législateur a décidé de rendre les communautés de communes compétentes en matière de Tourisme et l'Office de Tourisme Intercommunal. A partir de là, ou il y a taxe de séjour nulle part sur le territoire, ou partout sur le territoire. Cela s'appelle l'égalité devant l'impôt des redevables. Il rappelle que cette taxe de séjour existait sur un certain nombre de sites du territoire tant que cette compétence n'était pas communautarisée. Sauf à dire on abroge la taxe de séjour qui existe dans 90 % des territoires touristiques de France, nous aurions été un des très rares à l'abroger complètement. A partir du moment où il est dit que c'est tout le monde, ou personne forcément la taxe de séjour est étendue. Les décisions que vous avez prises sur ce sujet aboutissent à ce que dans les endroits où elle était, ça va diminuer et personne ne viendra nous en remercier. Dans les endroits où elle n'y était pas, elle va augmenter, cela ne suscite pas un enthousiasme délirant. Nous avons au moins, sans méconnaître la volonté qui est la nôtre, l'argument de rappeler, encore une fois, que les décisions du législateur, que le Président trouve particulièrement justifiées, ont élevé cette compétence touristique au niveau intercommunal. Il y a eu un grand débat sur le forfait ou le réel. Il souhaite rappeler une observation qui n'est pas de la nature de la qualité des arguments de fonds qui ont été évoqués lors de ce débat. Mais la Direction des Finances Publiques dit que partout où c'est au réel, ça rentre mal ! Il y a un certain nombre de communauté où c'est au réel et où ils ont beaucoup de mal à mobiliser la ressource. Ressource qui est répercutée sur le client final. A partir de là, un certain nombre de professionnels ont été réunis par la commission compétente et ont émis un certains nombres de critiques, d'observations car bien évidemment une taxe de séjour en plus là où elle n'existe pas ne fait pas plaisir. Il faut rester cohérents avec nous-même. Il y a un sujet qui est lié à la répercussion sur les tarifs par rapport à la date des décisions que nous avons faites au moment des tarifs avaient été envoyés. On propose que des discussions soient faites au cas par cas, puisque nous avons des possibilités s'agissant de l'étalement du recouvrant d'avoir des souplesses. C'est la raison pour laquelle, par rapport à celles et ceux d'entre vous qui ont pu assister à la Commission des Finances, c'est la raison pour laquelle nous avons revu, par prudence, à la baisse, les montants encaissés par la Communauté de Communes au titre de 2016 au titre de cette taxe de séjour ; c'est-à-dire qui ne correspondent pas à l'addition des forfaits tels que raisonnablement on pouvait les espérer lorsque nous avons travaillé sur ce sujet à la fin du dernier trimestre passé. Il rappelle à destination, car cela figure dans un certain nombre de lettre reçue et c'est un point positif, que l'objectif majeur de la communauté est de recrer la politique touristique du territoire, d'aboutir dans les échéances prévues par la loi à un Office de Tourisme de 1^{ère} catégorie, en aucune manière il ne faut se détourner et pour ceux qui ont suivi l'historique, dans l'Association préfiguration à l'OTI entrée en vigueur le 1^{er} janvier dernier, le conseil communautaire avait décidé, en 2014, de verser une subvention. Deux propositions seront faites au Conseil dans le cadre du budget mais qui sont évoquées dans le

cadre orientations de ce soir, normalement entre les charges transférées, qui sont la première source de financement de l'Office de Tourisme et la taxe de séjour généralisée, il n'y a plus besoin de la subvention sur les ressources propres du budget communautaire de l'Office de Tourisme. Sauf si le Conseil décidait de vouloir en faire plus en matière touristique et ce serait un souhait souverain du Conseil. Ce n'est pas celui que nous vous proposons. En revanche, pour tenir compte de la spécificité de cette année transitoire de 2016, il est prévu un moindre encaissement de la taxe et donc nous proposerons, la commission des Finances l'étudiera le maintien d'une partie de la subvention pour faire la jointure en 2016 et que l'office de tourisme intercommunal puisse fonctionner convenablement. Ceci présenté concernait la période transitoire, l'exercice en cours. De façon, plus structurelle, et ainsi évoqué dans le DOB, nous avons souhaité que la commission compétente puisse avoir la possibilité de recycler les montants qu'elle donnait à cette association de préfiguration qui se sont élevés jusqu'à 100.000 €, et que donc grâce aux charges transférées et à la taxe de séjour, la communauté de communes va économiser et bien que nous les recyclions au profit des opérateurs du tourisme car nous savons bien que l'un des enjeux, c'est la montée en gamme, de mise aux normes qui ont un coût d'investissement pour eux, d'où, ce qu'il a appelé l'OCMACS touristique, c'est-à-dire une intervention avec d'autres financeurs sur la base de critères que vous déciderez, quantitatifs et qualitatifs des règles d'éligibilités, pour monter que notre politique touristique territoriale passe, non seulement par l'Office de Tourisme Intercommunal de 1ère catégorie le moment venu, mais aussi par un dispositif d'accompagnement dont les modalités doivent être déterminées par la commission compétente, aux opérateurs, aux hébergeurs, aux campings, ...etc...du territoire. Il faut expliquer à nos concitoyens en général, à ceux dont la taxe de séjour baisse qui ne viendront pas nous faire des louanges, mais en tout cas à ceux pour lesquels elle va être créée, à expliquer pourquoi elle est créée juridiquement mais surtout politiquement. C'est-à-dire quels sont les objectifs, en la matière, que poursuit la communauté de communes et qui forcément seront étalés dans le temps, ils ne pourront pas s'appliquer et avoir des résultats d'un seul coup, d'un seul. Il pense que c'est un des sujets qui va nous occuper. Voilà ce qu'il souhaitait dire, vous êtes tous des élus du territoire, maire ou pas, et forcément c'est une question dont vous serez saisi, qui viendra à vos oreilles et donc il souhaitait partager au moins les mêmes éléments de langage et de connaissance factuelle de ce sujet un peu difficile et surtout l'année de sa mise en œuvre. Il a donné en tant qu'exécutif, des consignes de souplesses dans la mise en œuvre de la taxe, de son recouvrement et donc, il poserait au conseil dans tirer des conséquences au plan budgétaire, c'est-à-dire de budgéter la moindre rentrée sur 2016 de la taxe, il faut quand même que l'Office de Tourisme Intercommunal vive, donc de maintenir, certainement pas à la hauteur de ce que nous avons l'an dernier, sinon ce ne serait budgétairement raisonnable, mais une dotation du budget communautaire à l'égard de cet Office de Tourisme Intercommunal.

Pascal ESPEUT souhaite intervenir là-dessus et revenir sur la partie investissement. Dans le cas où ça rentrait plus de la taxe que ce qui a été prévu, est-ce qu'on remboursera ?

Le Président qui devrait-on rembourser ?

Pascal ESPEUT dit que si la partie que la communauté de communes versait en plus dans le cas où.

Le Président rappelle que ce matin lors de sa réunion avec Juliette CASES, vice-présidente et présidente de la Commission Tourisme, le Président de l'Office de Tourisme était présent, qu'il demandera au budget de voter une somme, mais qu'il ne la

mandaterait qu'en fonction des rentrées de la taxe de séjour et des résultats financiers de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Juliette CASES dit que ce n'est pas une somme qui sera donnée comme ça. Si en dernier recours, il rentrait moins de taxe de séjour, il y aurait cette somme allouée par la communauté de communes pour aider l'Office de Tourisme à finir l'année. S'il n'y en a pas besoin, c'est tant mieux.

Pascal ESPEUT se sent rassurer. Il souhaite revenir sur un des tableaux précédent sur les investissements 2016 où une partie est affectée à la ZAC des Brulls, il aimerait que sur ce point-là, on puisse au niveau du budget, le voter à part. Car il ne compte pas voter le budget, mais ça le dérangerait de ne pas voter le budget. Il estime que ce qui s'annonce dans les proportions qui sont présentées, là, dans le Débat d'Orientation Budgétaire qui ne lui conviennent pas. C'est un point qu'il aimerait aborder. Il ne votera pas le budget parce qu'il pense qu'il faut qu'il y ait débat en notre sein pour discuter de ce sujet ; parce qu'effectivement, ça a été voté par l'ancienne communauté de communes, et justement c'était l'ancienne, on s'est agrandi, il y a un maximum d'élus, des nouveaux élus, les problématiques se sont agrandies avec le nouveau territoire qui s'est développé. Il pense qu'une mise à plat de ce dossier-là est indispensable, on voit qu'il y a une mobilisation qui grandie, qu'il y a une sensibilisation différente de bon nombre d'acteurs du territoire et de concitoyens. Il pense que nous ne pouvons pas faire de bêtise sur ce point-là. Ce sont deux points liés.

Le Président dit que pour le débat, il est bien entendu. Nous devons tirer juridiquement le bilan de la concertation, c'est une phase obligatoire prévue par la loi et en débattre en conseil communautaire, cela va s'en dire. Maintenant dire qu'il veut voter un budget mais ne veut pas voter une ligne de ce budget, malheureusement il ne sait pas faire.

Pascal ESPEUT demande s'il est possible de développer article par article, une possibilité technique de le faire.

Le Président répond que nous votons section par section, pas par article. Je pourrai comprendre que l'on ne veuille pas voter le budget même parce qu'une partie infime ne convienne pas malgré que les montants soient très relatifs. Il demande à la Présidente de la Commission Finances de se pencher sur la question.

Julien BARAILLE souhaite revenir sur la diapositive Personnel, produits de fonctionnement. Il constate que si on regarde 2013-2014 il y a une augmentation de 20, de 2014 à 2015 une augmentation de 17. Il a deux questions : quelle est la part dans ces augmentations de l'élargissement de la Communauté de Communes ? Et de 2015 à 2016 de quel ordre est cette augmentation ? La Communauté de Communes pense arrêter le recrutement.

Le Président dit que les augmentations sont liées à l'élargissement, c'est certain, il s'agit de la situation rétrospective. Il ne pense pas qu'il y ait eu de création de personnel en dehors de ceux qui ont été absorbés.

Stéphane PENDARIES dit que pour les années, il s'agit respectivement des entrées de Canigou Val Cady et de Vinça Canigou.

Le Président rappelle que c'est peu par rapport à la compétence la plus importante en personnel qui est l'Enfance Jeunesse. Il ne faut dire que c'est du à l'intégration de Vinça-Canigou car il n'y en avait pas, c'est la reprise du personnel qui exerçait cette

compétence sur la commune de Vinça. Si on veut être extrêmement précis. Ceci étant dit pour le rétrospectif on pourra être très précis sans aucune difficulté. Pour l'avenir, il faut demander à Eric BRUTUS ou Arlette BIGORRE, comment on-t-il prévu l'évolution des effectifs sur le budget général.

Eric BRUTUS dit que tout simplement ici c'est une évolution du GVT avec une augmentation de 4%.

Le Président dit que ceci n'est pas sur les effectifs. Il s'agit là des dépenses de personnel, ce qui encore autre chose.

Eric BRUTUS dit que dans la prospective, il y a des évolutions de dépenses liées au GVT à hauteur de 4 % de toutes les dépenses de fonctionnement ; il n'y a pas d'anticipation de recrutement.

Le Président dit qu'il faut être clair, on ne parle pas d'un départ à la retraite qui sera remplacé, il en fera l'économie. Le seul recrutement que nous avons décidé en net, c'est lié à la fonction « urbanisme », c'est-à-dire quand même à l'exercice lié à une compétence nouvelle, cette fois-ci, sans absorption ou transfert de personnel antérieur. D'ailleurs, ce recrutement est sur le point d'être finalisé.

Jean-Louis JALLAT rappelle qu'il y a aussi le poste au service des Ordures Ménagères.

Le Président rappelle qu'effectivement, il y aura celui de directeur aux Ordures Ménagères dont il a donné instruction qu'il ne soit effectif qu'au départ en retraite d'un agent dont il est inutile de citer le nom.

Josette PUJOL parle du service Petite Enfance.

Le Président dit qu'il n'est pas sûr que ce soit des recrutements nets.

Arlette BIGORRE rappelle qu'il y a eu aussi l'accroissement de l'effectif d'accueil de la crèche de Prades.

Le Président dit qu'Arlette BIGORRE a tout à fait raison. Il n'y a pas que l'absorption et le transfert mais la mise en service de la crèche, c'est exact.

Arlette BIGORRE demande s'il n'y a pas d'autres questions et demande au Conseil d'acter de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2016 pour le budget général.

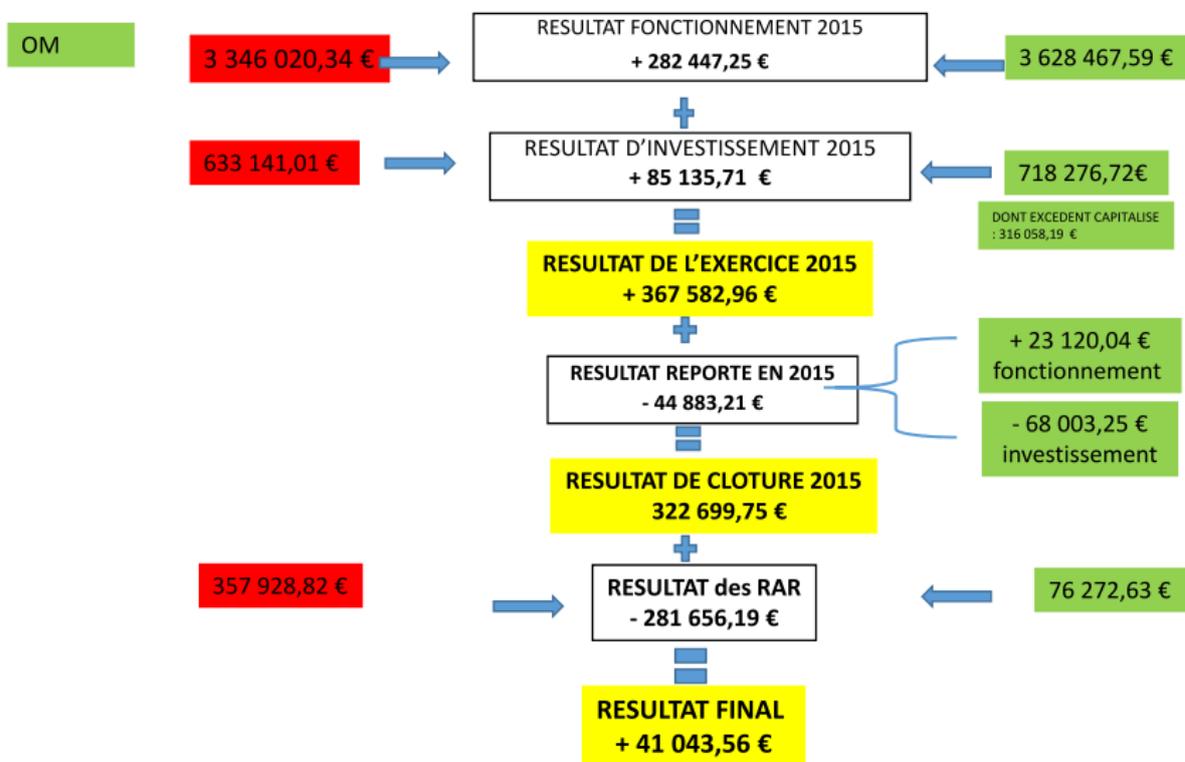
2.1.2 Débat d'Orientations Budgétaires – Budget Annexe Déchets

cf. présentation sur le site internet de la CC.

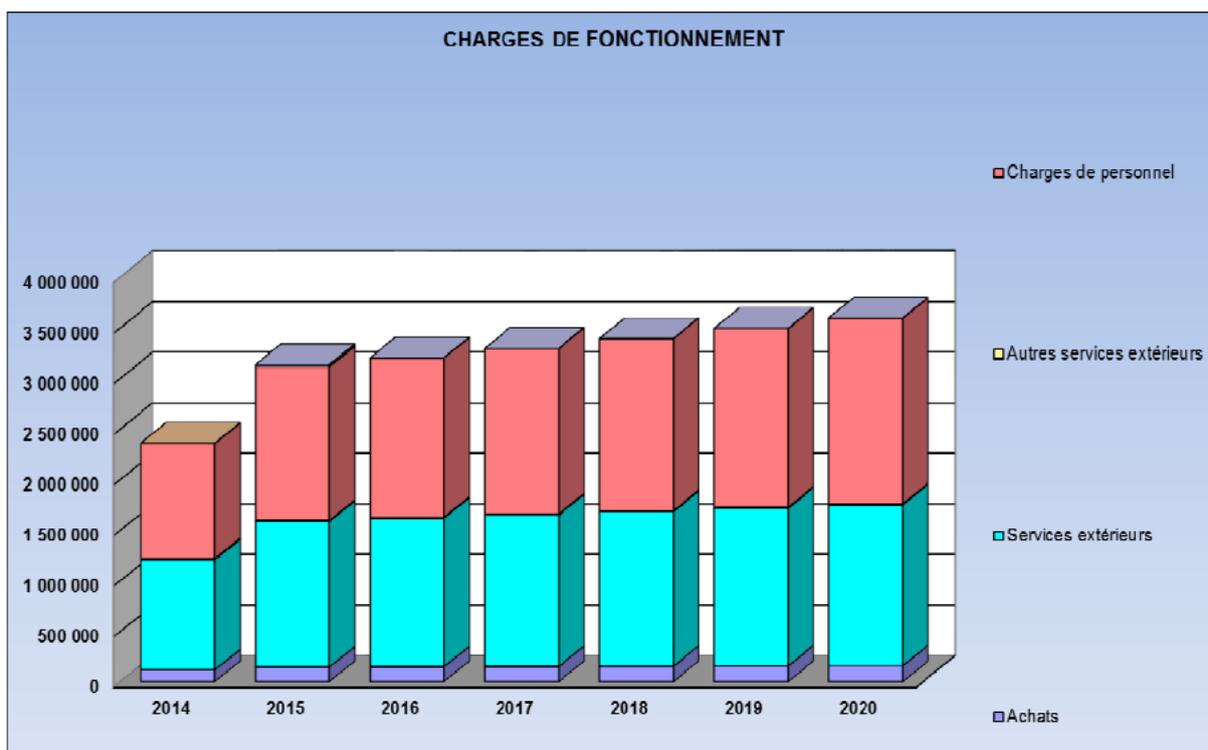
Arlette BIGORRE propose de passer au Débat d'Orientations Budgétaires des Ordures Ménagères. Elle précise qu'il n'y a pas de gros changements. Dans les investissements, c'est ce qui avait été prévu, nous en avons discuté. C'était la déchetterie de Vinça, c'était le local pour le personnel de la déchetterie de Prades. C'est aussi la politique des containers enterrés et éventuellement le renouvellement du parc. Nous allons le voir. Pas d'augmentation, non

plus, le lissage qui continue bien évidemment. Pas de ressources nouvelles mais à un moment, les ressources égalent presque les dépenses, donc là, il faudra voir ce qu'il faut faire.

Eric BRUTUS précise que la présentation du Budget Déchets un peu différente que celle du Budget Général. il donne lecture de la première diapositive.



Eric BRUTUS fait remarquer qu'il y a un fonds de roulement qui est nettement plus faible que celui que l'on a vu pour la communauté. Il donne lecture des charges de personnel et des services extérieurs.

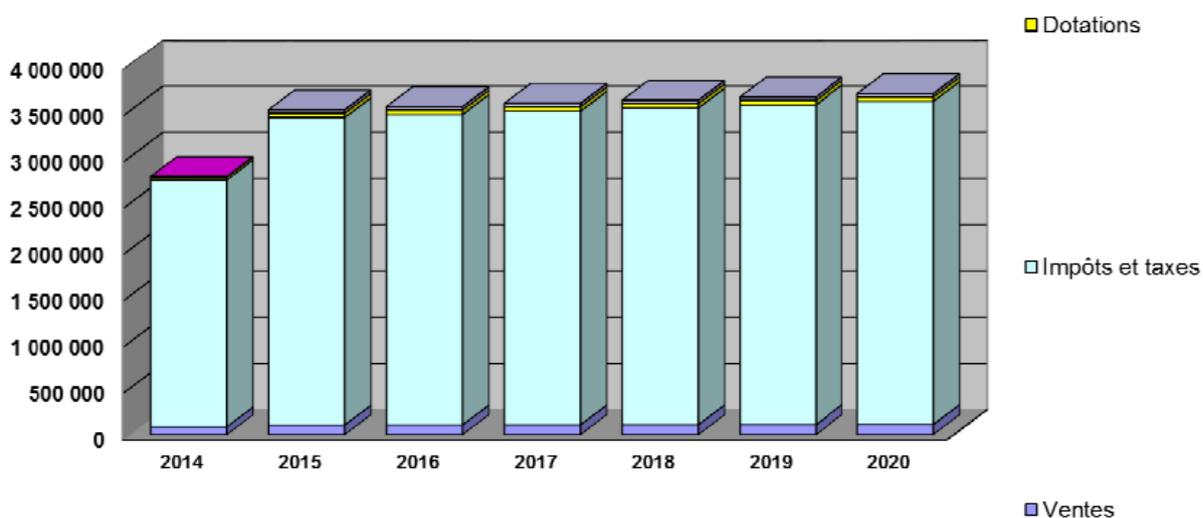


Il précise que les services extérieurs sont composés comme suit :

- Cotisations au SYDETOM : 1 108 353 €
- Matériel roulant: 320 710 € dont :
 - Entretien : 130 995 €
 - Carburant : 105 157 €
 - Assurances : 84 558 €

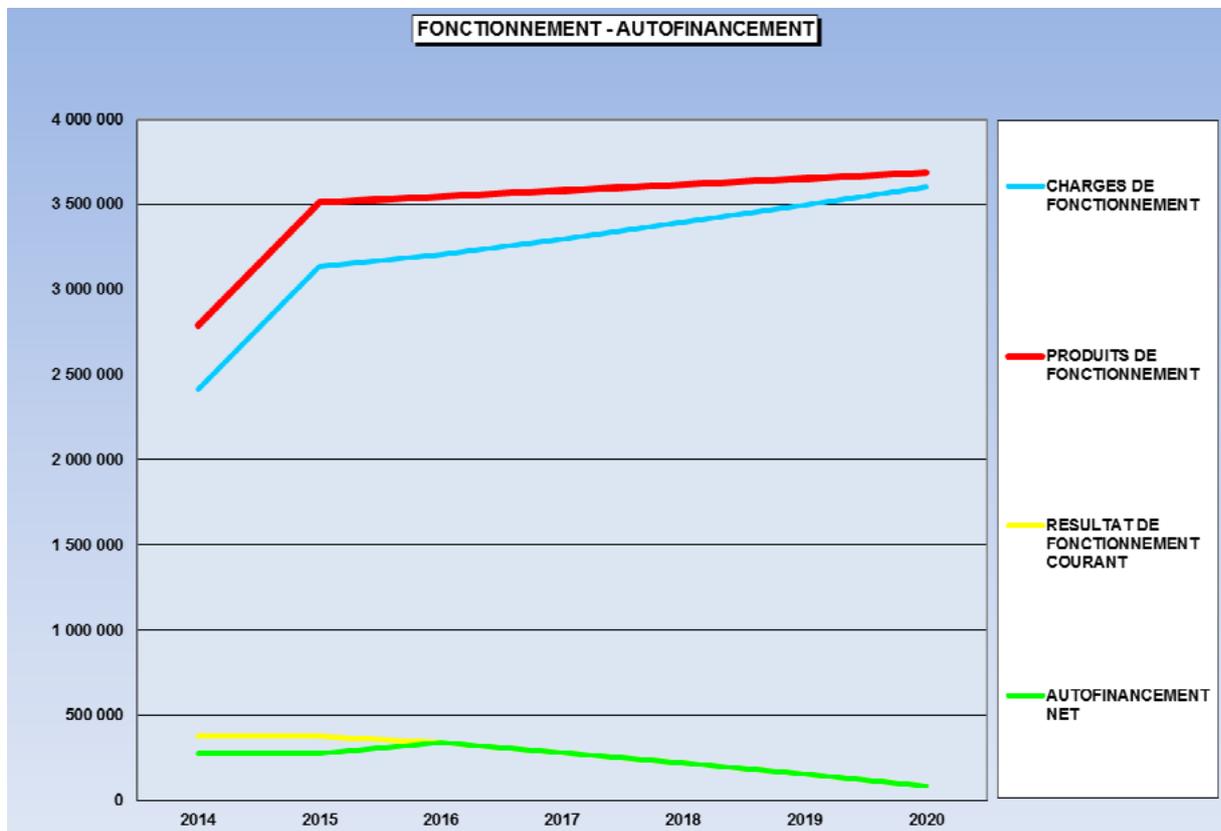
Il continue la lecture des produits de fonctionnement.

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

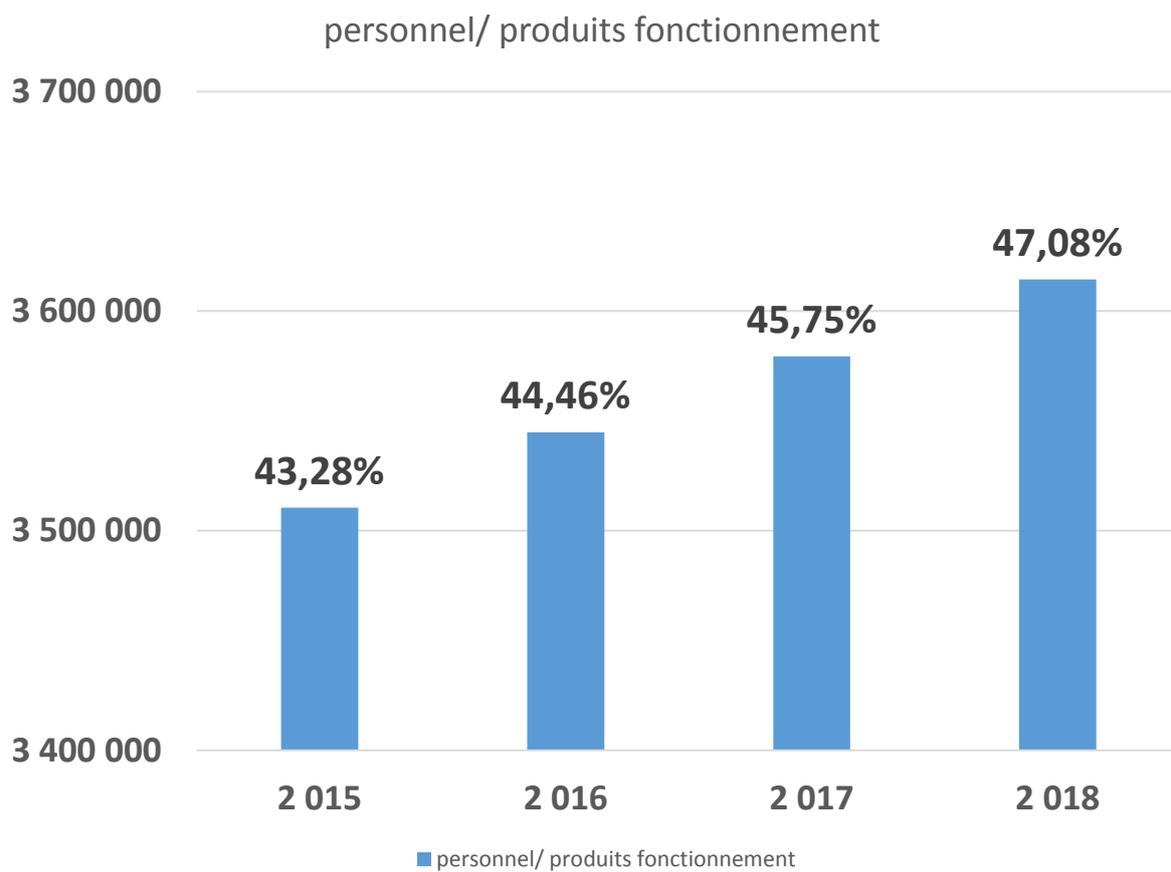


Eric BRUTUS présente l'évolution des dépenses et des charges ainsi que l'autofinancement net d'écart entre les deux. Vous pouvez voir une hausse des charges et une hausse moindre

des produits mais effectivement sur l'année 2020, vous pouvez voir que ces charges rejoignent les produits. Ce qui veut dire que nous arriverons à une situation un peu difficile. Il précise que sur la projection qui est faite, n'inclue pas de hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, on relance de 0,8 % ce qui permet en fait de lisser les taux sur le territoire puisque vous aviez établi un objectif politique à 13 % sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. La seule hausse tarifaire, c'est la redevance spéciale qui représente 90 mille euros de l'ensemble.



Eric BRUTUS donne lecture des charges de personnel. La présentation est un peu différente de ce que je vous ai présenté tout à l'heure, car la part du personnel est prégnante dans le budget des ordures ménagères. Il présente également le nombre d'emplois sur les 3 années.



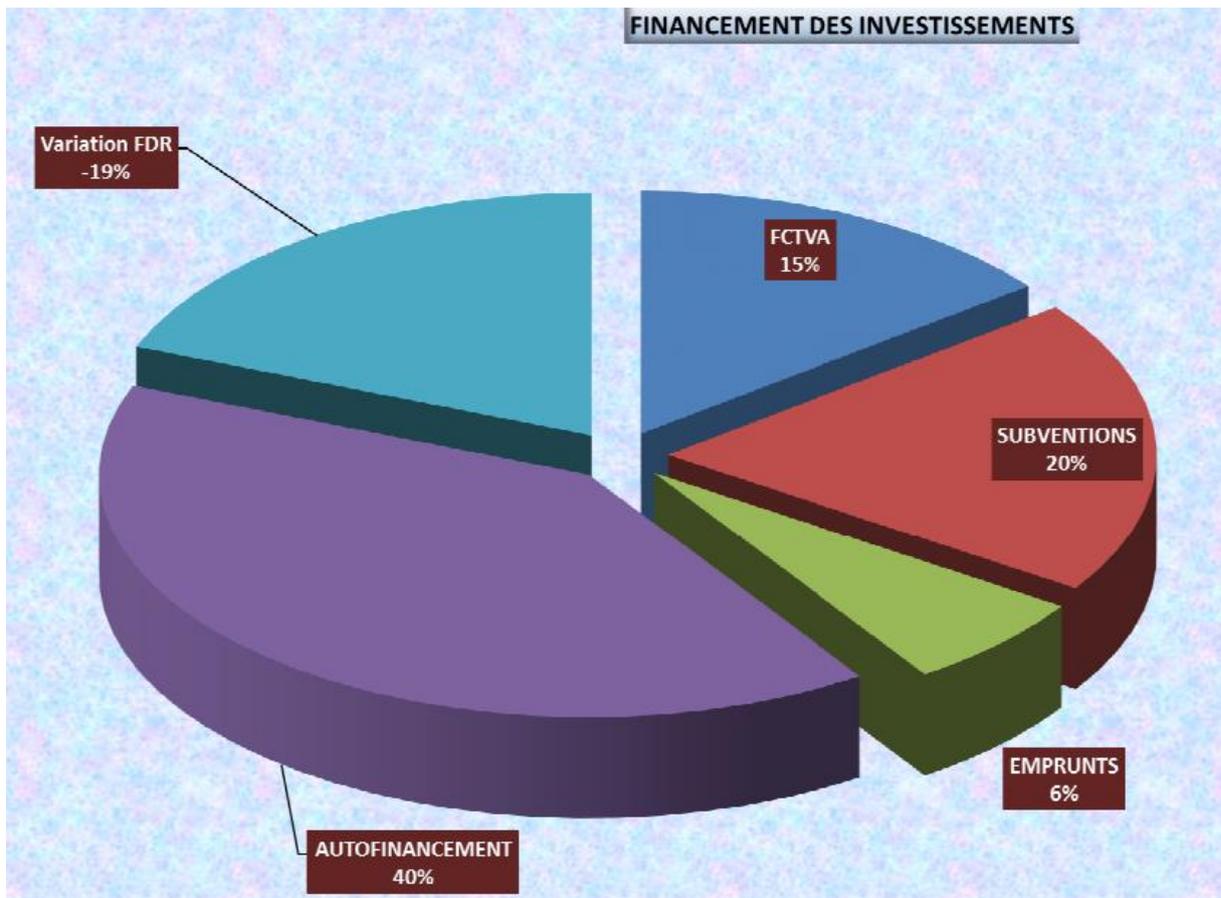
	2013	2014	2015
TITULAIRES	18	25	31
Non TITULAIRES	3	7	2
CAE/EA	4	4	6

Eric BRUTUS présente les investissements et en donne lecture.

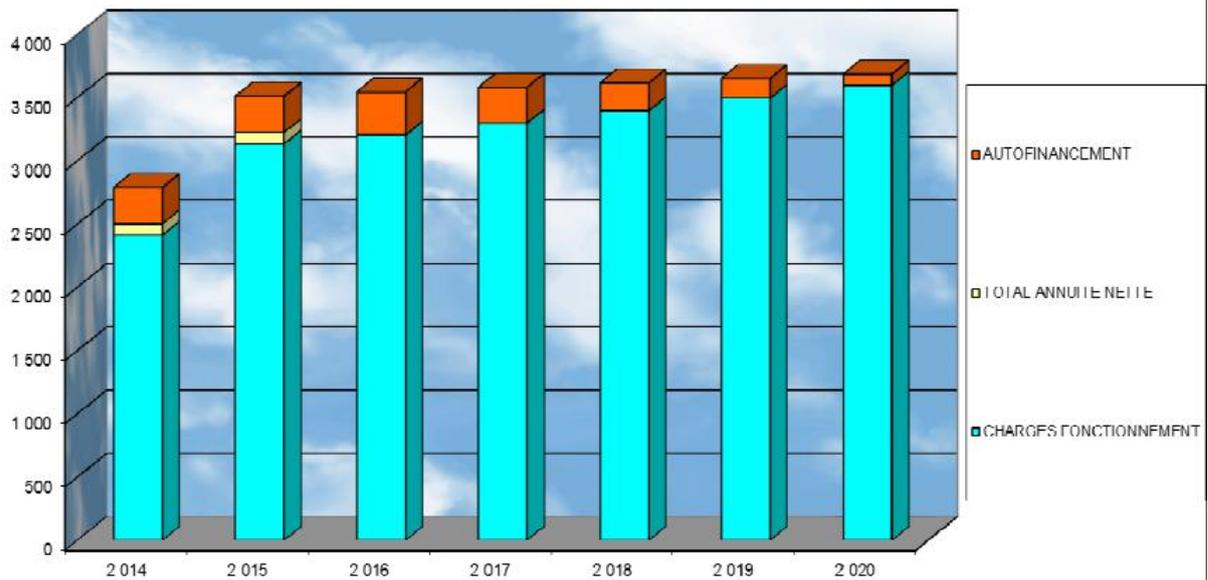
OPERATIONS	2015		2016		2017		2018		2019		TOTAL	
	dépenses	Recettes	Dépenses	recettes	Dépenses	recettes	Dépenses	recettes	Dépenses	recettes	Dépenses	recettes
	2015	Subv.	2016	Subv.		Subv.		Subv.		Subv.		Subv.
BENNES ET VEHICULES	150 180		145 497		150 000		150 000		150 000		895 677	0
MATERIELS BUREAU	1 653										1 653	0
DECHETTERIE PRADES	10 732		162 721	23 015							173 454	23 015
DECHETTERIE VINCA							200 000		350 000	100 000	600 000	360 000
REHABILITATION SOURNIA			45 000								45 000	0
LOCAL OM	14 198	4 972	630 710	50 000	170 000						814 908	54 972
CONTAINERS	126 610	31 420	169 000	33 257	150 000	30 000	150 000	30 000	150 000	30 000	895 610	184 677
TOTAL	303 373	36 392	1 152 929	106 273	470 000	30 000	500 000	30 000	650 000	130 000	3 426 302	622 665

Le Président intervient sur les futurs travaux de la déchetterie de Vinça. Il précise que cette opération est tardive car cela nécessite la modification du PLU du Vinça. Cet investissement aurait été prévu plutôt s'il n'y avait pas cette contrainte.

Eric BRUTUS donne lecture du financement des investissements et de l'autofinancement.



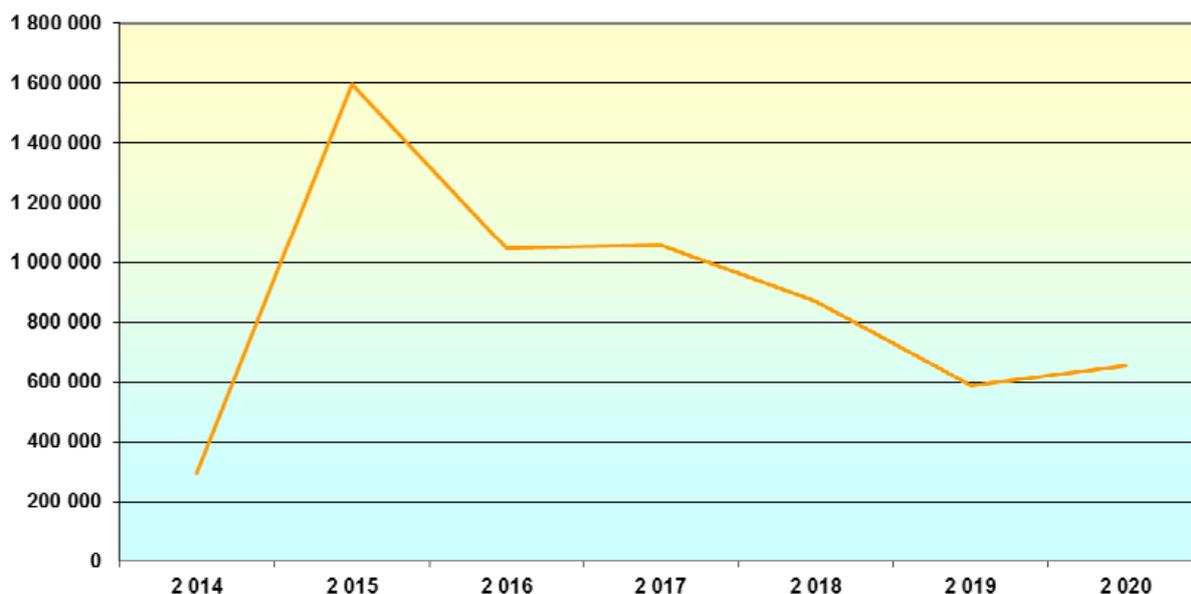
AUTOFINANCEMENT



Eric BRUTUS précise que la part d'autofinancement est nettement plus réduite que ce que l'on aurait pu dégager comme marge du budget principal. Ici nous avons un budget beaucoup plus contraint.

Eric BRUTUS donne lecture du fonds de roulement.

EVOLUTION PREVISIONNELLE DU FONDS DE ROULEMENT



	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
FONDS DE ROULEMENT	293 850	1 597 365	1 048 565	1 056 311	868 127	588 467	653 445

Eric BRUTUS annonce que le Débat d'Orientations Budgétaires est ouvert.

Arlette BIGORRE demande s'il y a des questions.

Pierre BAZELY dit avoir été à la réunion de la Commission des Ordures Ménagères. Il estime que le compte-rendu de cette commission fait un peu de l'unanimité alors que lors de cette commission il s'est battu pour que la Taxe Spéciale sur les Entreprises soit plus proche des 10 % que des 5 %, comme ça a été voté. Il admet que son opinion ne soit pas tout à fait celui des autres mais que l'on ne mette pas unanimité alors qu'il n'y a que majorité. Il signale que cela correspond, et il le dit parce que c'est presque philosophique, à vos conditions, Monsieur le Président, c'est-à-dire que l'on préfère taxer les ménages que les entreprises. Il trouve que l'on fait un peu trop sur des ménages et pas assez sur les entreprises, alors qu'il y a des grosses entreprises qui pourraient un petit surplus par rapport à leurs bénéficiaires.

Roger PAILLES souhaite faire deux remarques. La première c'est que dit s'il ne se trompe pas, il s'agit bien de 750.000 € ou 760.000 € consacrés à l'investissement sur trois ans.

Eric BRUTUS précise que les 750.000 € sont sur le budget principal.

Roger PAILLES dit que néanmoins par rapport à cela, effectivement, pour tout le territoire on s'aperçoit, et il ne porte pas de jugement, la communauté est bien gérée, on a rapproché deux entités, on a fait un territoire qui est vaste avec peu de capacité que l'on peut mobiliser pour l'investissement. Il s'interroge sur l'aménagement de ce territoire tant il est reconnu

qu'il y a des bourgs « centre », que les bourgs « centre » recueillent le maximum d'habitants. Qu'en sera-t-il du vaste territoire où se trouve peu d'habitants et qui nécessite néanmoins des services et qui feront appel à la communauté. La deuxième remarque qu'il souhaite faire et qu'il va y avoir deux compétences qui vont être dévolues par la Loi NOTRE et la Loi MAPAM la première c'est la GEMAPI, on en avait dit un mot. Est-ce qu'on a mesuré l'impact ? On sait qu'on va appeler une cotisation au niveau des ménages mais néanmoins on va avoir la compétence s'agissant des aménagements des bassins hydrographiques, entretiens des cours d'eau, canal, c'est énorme lorsqu'on regarde l'intitulé de cette compétence. C'est le premier point. Deuxième point, avons-nous réfléchi sur le basculement de la compétence Eau Assainissement à terme ? Quel impact ça aura, sachant que c'est un service qui s'équilibre ? Nous savons ce que cela coûte aujourd'hui même avec deux budgets, un budget annexe. L'Eau et l'Assainissement ce que ça a coûté aux communes. Est-ce qu'il y a une anticipation ? Est-ce qu'on réfléchit à cela ? Puisque nous savons que ce sera pour 2020 avec une possibilité d'anticipation avant 2020.

Le Président peut répondre rapidement. Pour Monsieur BAZELY il dit qu'il ne sait pas quelle est sa philosophie adoptée mais en tout cas la commission qui a fait ses propositions, il n'y siège pas, il n'a donné aucune sorte d'instruction. Elle a donc fait ce choix de ne pas trop imposer par la taxe spéciale, les petites entreprises. Si nous avons des multinationales sur le territoire, on pourrait envisager à les taxer mais il faut voir que seul les redevables entreprises que nous avons sur notre territoire. Par contre, Monsieur BAZELY a tout à fait raison, si une commission telle qu'elle soit dit qu'une personne ou plusieurs n'ont pas voté à la majorité, bien entendu il faut mentionner et ne pas dire que cela a été voté à l'unanimité. D'ailleurs, il pense que la rectification a été apportée. Concernant les questions importantes de Roger PAILLES, sur le GEMAPI, il parle sous le contrôle de Jean-Louis JALLAT, car Madame la Préfète en a parlé à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale à laquelle il a assisté, on s'oriente vers une compétence départementale, globale, dépassant largement les communautés de communes, dont la nôtre. Le Préfète a dit qu'elle était encore extrêmement dans les limbes. Comment à partir de là, les communautés seront amenées à contribuer ? Est-ce que ce sera via cet organisme départemental ? Il ne peut y répondre. Il demande à Stéphane PENDARIES de compléter son propos. Il revient sur le point de l'Eau et l'Assainissement, c'est un point que nous avons abordé et sur lequel nous avons été émus contre cette disposition de la Loi NOTRE, qui a donc été votée. Il propose d'entamer le plus rapidement possible cette réflexion certes l'échéance fixée par la Loi NOTRE n'est pas pour demain matin. Néanmoins, il pense qu'il ne faut pas tarder à le faire, nous avons beaucoup de collègues ici, pas tous, qui siègent à la Régie de l'Eau et de l'Assainissement du Conflent. Nous voyons bien la difficulté liée au fait que nous avons un territoire grand mais des modes de gestion différents, régie directe, gestion déléguée. Il y a encore beaucoup de communes autour de cette table qui ont la gestion de l'Eau et de l'Assainissement en propre. Là où il rejoint parfaitement Roger PAILLES, c'est qu'il faut sans tarder s'emparer, au niveau communautaire, car les collègues qui siègent déjà à la Régie de l'Eau le confirmeront, nous l'avons déjà. D'autant, hélas, s'il a bien compris, que l'échéance à laquelle nous nous emparerons effectivement de cette compétence au-delà des exigences légales, n'est pas sans incidence sur le niveau de notre DGF bonifiée. C'est-à-dire que c'est le seul avantage de l'exercice, il précise que c'est une opinion personnelle, de cette compétence au niveau communautaire parce que ça ne lui paraît pas un territoire, de par son périmètre, adapté à son exercice, nous l'avons déjà dit. Mais cela peut avoir un impact sur la DGF bonifiée de la communauté. Il rejoint bien Roger PAILLES en disant que la communauté de communes gagnerait d'une façon ou d'une autre, peut-être en créant une commission adoc au sein du conseil communautaire qui comprendrait des communes qui siègent à la régie existante et puis toutes les autres. A savoir comment on s'y prend, qu'est-ce qu'on y fait, quelles orientations on retient pour la mise en œuvre de cette compétence et quel calendrier arrêtons-nous, est-ce

qu'on considère d'attendre la dernière échéance prévue par la Loi, on peut après tout se dire que la loi pourrait être un peu modifiée, ce serait peut-être risqué et en tout cas faire des hypothèses en disant voilà si nous l'anticipons, voilà ce qui peut se passer, les conséquences en termes d'exercice de la compétence et en termes de financement de la communauté. Il cède la parole à Stéphane PENDARIES pour un point sur le GEMAPI.

Stéphane PENDARIES parle sous le contrôle d'Henri SENTENAC, qui représente la communauté de communes au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt et qui est vice-président. Il rappelle que le SMBVT comme tous les autres syndicats du bassin versant a lancé une étude socle pour étudier la gouvernance justement de cette compétence GEMAPI. La Préfète lui a téléphoné à ce sujet, on voit bien qu'il y a une logique de bassin versant et que tout porte à croire qu'à l'issue de ces études socles, ces compétences seront transférées à minima aux syndicats mixtes de bassins versant et plus tard à un seul syndicat départemental pour gérer toute la problématique hydraulique. On pourrait se retrouver avec des communautés de communes qui selon le niveau auquel elles exercent la compétence, et bien si on ne fait les travaux en amont et qu'on les fait en aval, ça sert plus à rien. D'où l'idée d'avoir un syndicat qui gère tout le bassin versant.

Jean-Luc BLAISE aimerait savoir si par rapport aux ordures ménagères, il y a une projection qui a été faite car il a remarqué l'importance énorme que représente le carburant dans le budget, l'essence est très peu chère à l'heure actuelle. Est-ce qu'avec la conjonction qu'il y a, on tient compte d'une augmentation prévisible du prix du gasoil parce que s'ils reviennent à 1,30€, nous n'avons plus de capacité d'autofinancement, si on calcule le volume que cela représente.

Eric BRUTUS précise que dans la prospective, il a pris 2 % d'augmentation par an.

Le Président dit que c'est bien, faible mais bien au-dessus de ce qui est actuellement. Il propose au maire de Mantet, Jean-Luc BLAISE de parler du problème rencontré sur les déchetteries. Il rappelle que selon des directives de l'ADEME, des investissements doivent être réalisés afin de sécuriser les accès aux déchetteries par des barrières, ce qui a été fait sur Vernet-les Bains et qui va être réalisé aussi sur celle de Prades.

Jean-Luc BLAISE dit que le remède est pire que le mal. On interdit carrément l'accès. L'artisan qui paye un petit peu, pas assez cher d'après mon ami Pierre, pour vider sa camionnette, va mettre deux heures parce qu'il ne peut plus benner directement. Celui qui vient avec sa remorque et ses déchets verts doit tout vider à la main, si vous avez un chauffe-eau à mettre dans le bac métallique, il faut le lever d'un mètre cinquante de haut. Une solution complètement aberrante avec le risque en plus, en termes de sécurité mais aussi en termes de santé, car certaines personnes se blesseront en se faisant un tour de reins en vidant leur remorque ou leur véhicule. Mais aussi en termes d'efficacité sur l'environnement, il pense que nous verrons des camionnettes vidées aux bords des routes. Cela devient complètement impossible. Il s'est rendu sur la déchetterie de Vernet-les Bains et il n'a eu que des échos comme ça des employés qui y travaillent et entendent ce que les gens disent. Le remède est catastrophique, ça a été fait à Vernet, il faudra trouver une solution pour éviter de faire la même erreur sur Prades avec la hauteur d'investissements qui est prévue. Il y a une analyse à faire.

Le Président dit qu'il y a un problème et demande à Stéphane PENDARIES de rappeler l'origine de cette affaire.

Stéphane PENDARIES rappelle qu'il s'agit de normes de sécurité imposées par l'ADEME et le SYDETOM dans toutes les déchetteries. En matière de barrières de sécurité sur les quais, il y a deux solutions, soit comme Vernet-les Bains, une barrière d'une hauteur de 1,00 à 1,20 m, soit un muret béton, c'est ce qu'il y aura sur Prades avec une bavette qui recouvrira le caisson de 60 de hauteur et 70 de large. En fait, il ne faut pas que quelqu'un puisse tomber dans le caisson. Pour information, quand les gens bennent à Vernet-les Bains, on sait aperçu qu'il y avait une malfaçon sur les quais. Ils bougent. Sur certains, c'est le caisson qui tient le quai. Quand les gens bennent et tapent le quai, il y a le risque qu'un jour le quai s'écroule. Toutes les déchetteries dans le Département sont déjà équipées.

Le Président est un peu d'accord avec Jean-Luc BLAISE. Il n'y a jamais eu d'accident, personne n'est tombé dans un caisson.

Henri GUITART dit qu'une personne est tombée dans un des caissons à Vernet les Bains et par chance c'était le caisson des déchets verts. L'autre jour avec ce nouvel aménagement un monsieur d'un certain âge a voulu jeté un cumulus, en le faisant par-dessus la barrière. Le cumul vu son poids est revenu en arrière et lui est tombé dessus. En l'espace d'une semaine, il y a plus d'accidents qu'en 10 ans à la déchetterie. Là ça devient grave, et depuis j'ai des déchets un peu partout dans Vernet les Bains. Vous connaissez tous le problème, c'est qu'au départ ces barrières étaient préconisées depuis des années, seulement les barrières préconisaient valent 10.000 € par caisson, barrières amovibles. Il dit et du fonds du cœur que lorsqu'il était président de la communauté de communes, il n'avait pas voulu faire cet investissement parce que cela représentait une somme assez importante. Maintenant, il va peut-être falloir en arriver à cet investissement et que ce qui a été fait devra être démolit.

Le Président interroge Stéphane PENDARIES concernant les murets de sécurité qui peuvent être installés sur Prades, à savoir si cet équipement sera plus efficace que les barrières qui sont à Vernet les Bains.

Stéphane PENDARIES rappelle que cet équipement est plus bas et plus large mais il précise qu'en fait lorsque des déchetteries sont créées, elles sont créées à plat, avec des caissons qui s'ouvrent et les gens n'ont plus à jeter du haut d'un quai. Malheureusement, cela n'a pas été étudié ainsi il y a 20 ans pour la déchetterie de Prades et 15 ans pour celle de Vernet les Bains mais s'il doit y avoir de grosses interventions sur Vernet les Bains, ce sera peut-être l'occasion, justement, de s'interroger de détruire certains quais, de faire un accès et de faire une déchetterie à plat. Et là plus de problème car tout est au sol.

Le Président dit qu'il faut que la Commission des Ordures Ménagères se ressaisisse du dossier parce qu'il a un problème visiblement.

Arlette BIGORRE demande s'il y a des questions et demande au Conseil d'acter de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2016 pour le budget annexe Déchets.

2.1.3 Débat d'Orientations Budgétaires – Budget Annexe Atelier Relais

Le Président passe au point suivant le Débat d'Orientations Budgétaires – Budget Annexe Atelier Relais. Il précise qu'il n'est pas présenté car il est sur le site de la Communauté de Communes et qu'il s'agit là, d'un simple jeu d'écriture.

Le Président demande s'il y a des questions et demande au Conseil d'acter de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2016 pour le budget annexe Atelier Relais Sélécom retraçant la seule annuité d'emprunt, le solde de subventions et les loyers versés par l'entreprise.

2.2 Demandes de subventions

2.2.1 DFCI – Maitrise d'œuvre

Arlette BIGORRE propose de solliciter une subvention du conseil Départemental afin de financer la maitrise d'œuvre des travaux sur les pistes DFCI du territoire.
Coût du projet : 10.000 € H.T.

Bernard LAMBERT précise qu'il s'agit de la maîtrise d'œuvre.

Arlette BIGORRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

2.2.2 Conteneurs enterrés

Arlette BIGORRE propose au Conseil de solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département et de la Région visant l'implantation de conteneurs enterrés et semi enterrés à Catllar, Prades, Vinça et Vernet les Bains. Montant du projet 186 468.14 € HT.

Arlette BIGORRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

2.2.3 Compacteur de déchets

Arlette BIGORRE propose au Conseil de solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR pour l'achat d'un broyeur de déchets afin de mieux compacter les apports dans les bennes de déchèterie. Coût de l'acquisition : 92 500 € HT.

Arlette BIGORRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

2.2.4 Maison de Santé Pluridisciplinaire

Arlette BIGORRE rappelle que lors du dernier Conseil, l'assemblée a accepté de solliciter des subventions pour le financement du projet Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Dans ce cadre, et afin de finaliser les dossiers, notamment le dossier d'aide européenne elle propose au Conseil d'acter le plan de financement suivant incluant la maîtrise d'œuvre :

Nature des dépenses	Montant HT (pour les maîtres d'ouvrages récupérant la TVA)
Gros œuvre	3 1 7 5 0 0 , 0 0
Etanchéité	3 5 0 0 0 , 0 0
Cloisons – Doublages FP.Plâtrerie	1 1 5 0 0 0 , 0 0
Chape – carrelage - faïence	5 0 0 0 0 , 0 0
Menuiserie aluminium - occultations	8 8 0 0 0 , 0 0
Menuiserie bois	5 5 0 0 0 , 0 0
Serrurerie	1 8 0 0 0 , 0 0
Peintures – sols souples	9 1 0 0 0 , 0 0
Ascenseur	8 0 0 0 0 , 0 0
Plomberie - CVC	1 5 4 0 0 0 , 0 0
Electricité – CFO - CFA	9 6 5 0 0 , 0 0
Maîtrise d'œuvre – missions annexes (SPS, diagnostics divers...) plafonné à 12 %	1 3 2 0 0 0 , 0 0
TOTAL des dépenses prévues	1 2 3 2 0 0 0 , 0 0

Elle propose également de solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de l'enveloppe exceptionnelle « Soutien à l'investissement local ».

Arlette BIGORRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

Paul BLANC souhaite poser une question sur les déchets verts. Sur la commune de Sournia, il lui a été dit de ne plus porter les déchets verts, or il s'aperçoit qu'il en retrouve partout des déchets. Il pensait que cette compétence était du ressort du SYDETOM 66. Il demande donc qui gère les déchets verts.

Arlette BIGORRE dit qu'il peut demander des containers.

Paul BLANC rappelle qu'il a posé la question en commission et que la commission lui a confirmé que c'était le SYDETOM.

Eric BRUTUS rappelle que le SYDETOM traite les déchets verts qui ont été collectés.

Le Président demande qu'elle est la question.

Paul BLANC dit que s'il s'agit de l'acquisition d'un broyeur, il estime que ce n'est pas à nous de le payer mais au SYDETOM.

Stéphane PENDARIES rappelle qu'il s'agit de l'acquisition d'un compacteur pour tous les déchets (bois, verre, gravats....) afin que lorsque nous portons nos déchets il y ait plus de volume.

Paul BLANC dit avoir compris.

2.2.5 Erasmus

Josette PUJOL propose au Conseil de solliciter une demande de subvention européenne (Erasmus) afin d'organiser une rencontre « échanges, entre 16 jeunes français et 16 jeunes espagnols de 15 à 18 ans à Prades, du lundi 25 au samedi 30 juillet » autour de la thématique sociale, culturelle et professionnelle en milieu rural. Ce projet s'inspire d'échanges déjà réalisés en 2014 et 2015 par deux autres organisations publiques françaises entre la Communauté de Communes des Aspres et le Conseil Comarcal des Garotxes. Ces deux échanges ont été positifs pour ses jeunes et des échanges réguliers se sont instaurés depuis juillet 2015. Trois rencontres ont déjà eu lieu. Ce sont des jeunes qui ont entre 15 et 18 ans, filles et garçons, tous scolarisés avec des difficultés scolaires et familiaux. Mais ils sont tous volontaires. Une trentaine de jeunes participeront à cet échange. Donc 8 de chaque communauté, Conflent Canigó et Aspres donc 16 français et 8 des Communauté de Communes catalogne Espagnoles le Ripollès et les Garotxes donc 16 espagnols. Cet échange leur donnera l'opportunité de vivre une expérience riche qui valorisera leurs insertion sociale et professionnelle.

Une demande de subvention de 7000 € est sollicitée à Erasmus (Le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport), pour un taux de 80%.

Le Président demande s'il y a d'autres questions et soumet au vote cette demande de subvention.

Un accord unanime est donné.

3 – Tourisme –

3.1 Demande de classement de l'Office de Tourisme Intercommunal

Juliette CASES expose, que comme le Conseil en a déjà parlé, le but de la Communauté de Communes c'est d'avoir un Office de Tourisme de 1^{ère} catégorie à partir du 1^{er} janvier 2018. Pour cela on doit passer par la deuxième catégorie, on ne peut pas être directement en 1^{ère} catégorie, donc je demanderai au Conseil le classement de l'Office du Tourisme en catégorie 2.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le Président précise que la Communauté de Communes devra avec cet Office de Tourisme Intercommunal, signer une convention d'objectifs, qui a été soumise à la Commission, et qu'il demande à Juliette CASES de présenter au Conseil.

3.2 OTI - Convention d'objectifs et Subvention 2016

Juliette CASES présente les grandes lignes de la convention dont les membres du Conseil ont pu prendre connaissance avant la réunion:

- La professionnalisation de l'Office de Tourisme,
- La professionnalisation des acteurs,
- La mise en réseau des acteurs autour des grandes thématiques prioritaires,
- L'amélioration qualitative de l'offre en hébergement,
- Structurer une offre par type de clientèles (sur 2016 et 2017),
- Proposer des suggestions de « produits » touristiques (sur 2016 et 2017),
- Sensibiliser les habitants et les acteurs aux enjeux du tourisme,
- Renforcer l'identité du territoire,
- Mettre en réseau les sites et favoriser la médiation du patrimoine pour les visiteurs et touristes,
- Développer et renforcer les partenariats internes et externes.

Juliette CASES demande s'il y a des questions.

Pierre BAZELY a une question concernant l'amélioration de l'offre qualitative en hébergement. Le Conseil a évoqué le sujet un peu avant dans la réunion. Il demande s'il y a déjà une orientation géographique. Il y a des zones, comme le disait M. le Président, où il y avait déjà du tourisme, des Offices de Tourisme, des perceptions de taxes, mais d'autres zones où il n'y avait rien. Donc est-ce qu'on va favoriser les zones qui étaient déjà touristiques et actives, ou est-ce qu'on va favoriser des zones un peu désertiques où de temps en temps il y a un petit gîte rural par-ci par-là ? Je crois que c'est une priorité ou pas mais à en discuter.

Juliette CASES répond que déjà il faudra que les personnes en fassent la demande. Ce sera un peu comme l'artisanat et le commerce, il faudra que les personnes en fassent la demande. Mais elle pense qu'après, la Commission se réunira et décidera des projets, pourquoi pas.

Afin d'atteindre les objectifs, et mettre en œuvre le programme d'actions, la Communauté de Communes s'engage à verser une subvention maximale de 575.000 € financée par la taxe de séjour et les charges transférées.

Le Président rappelle que les trois sources de financement de l'Office de Tourisme Intercommunal sont les charges transférées, c'est-à-dire les communes qui jusqu'alors le finançaient, la taxe de séjour dans les conditions qui ont été rappelées tout à l'heure, et à ce stade on n'y ajoute pas, ou plus, même si on va en prévoir une au budget, donc c'est peut-être une façon de répondre à la question de notre ami ESPEUT, la subvention du Budget Général. Elle sera prévue mais nous ne la liquiderons que s'il y a besoin.

Juliette CASES précise que c'est-à-dire si la taxe de séjour ne correspond pas aux espérances.

Le Président : c'est-à-dire l'hypothèse inverse de celle qu'il émettait tout à l'heure.

M. BLAISE a une question de sémantique, et soulève une inquiétude sur la phrase : « la Communauté de Communes s'engage à verser une subvention « maximale » de 575 000 €. Cela veut dire que l'on peut aller jusqu'au minimum, je ne sais pas s'il faudra le formuler comme ça.

Le Président répond qu'il faudrait reprendre le texte, car la phrase est formulée ainsi dans la note de synthèse. Il est écrit dans la convention « évalué à 575 000 € ». En fait là-dedans il y a une part qui est sûre que vous trouvez d'ailleurs en CLECT, qui sont les charges transférées. Après il y a une part évaluative qui est le produit attendu de la taxe de séjour.

Arlette BIGORRE précise que la taxe de séjour est reversée à la Communauté de Communes qui l'encaisse et qui la reverse. Les 575 000 €, c'est la subvention de la Communauté de Communes mais incluant la taxe de séjour et tout le reste.

Le Président souligne qu'effectivement il n'y a pas de question de maximum ou de minimum. La subvention est de 575 000 € tout court, déduction faite pour le Budget de la Communauté de Communes des charges transférées et des recettes de la taxe de séjour. Le texte qui compte est bien celui de la convention et non celui de la note de synthèse. Il faut voir que l'objectif de M. PENDARIES et M. BRUTUS, est toujours surtout que le service que l'on subventionne n'aille pas au-delà du budget qu'on leur alloue, ce qui est un principe sage.

Le Président met à l'approbation du Conseil Communautaire cette convention d'objectifs et de moyens que nous retrouvons forcément dans l'exercice budgétaire au profit de l'Office de Tourisme Intercommunal. Il soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

4 - Ordures Ménagères –

4.1 Convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SYDETOM 66 et la CCCC pour la création d'une déchèterie et d'une aire de stockage et de broyage de déchets verts à VINCA

Le Président indique que sur le principe de la déchèterie, le Conseil en a parlé dans le DOB. Ce qu'il faut faire pour l'instant, ce sont les levées topographiques et l'étude de faisabilité, qui sont estimées à un peu moins de 15 000 € HT. Pour cela la Communauté de Communes doit faire une convention de co-maitrise d'ouvrage, parce que c'est le SYDETOM qui ensuite va réaliser. En fait c'est une délégation de maîtrise d'ouvrage.

M. PENDARIES indique que la différence c'est que les deux organismes sont intéressés dans un même ouvrage, chacun a sa part.

Pierre BAZELY souligne que le problème dans une commune pour les déchets verts, pour la plupart des habitants c'est de dire comment on les transporte. Il n'y a pas de ramassage de déchets verts. Donc ou ils font du sauvage, ou ils font de l'enfumage car ça aussi c'est un problème dans les petites communes, l'enfumage des brûlis verts, etc. Donc le problème, mettre une déchèterie de vert, moi je ne suis pas contre, mais il faut organiser le ramassage, sinon ce n'est pas la peine d'avoir une déchèterie.

Le Président répond que lui-même transporte ses déchets verts à la déchèterie depuis toujours. Tous font ça, il n'y a jamais eu de transport des déchets verts.

Pierre BAZELY dit que c'est un problème qui se pose dans les petites communes.

Le Président demande pourquoi dans les petites communes, c'est pareil pour tout le monde.

Pierre BAZELY répond que dans une grande ville ce n'est pas pareil. Même si la commune fournit des sacs de transports les gens doivent l'amener à la déchèterie.

Le Président indique que l'utilisateur doit de même prendre sa voiture et charger sa remorque, qu'il y ait un kilomètre à faire ou vingt, c'est pareil. Il revient à la question de Vinça, avec l'autorisation du Conseil et demande s'il y a des questions à poser concernant la convention avec le SYDETOM.

Il soumet la question au vote.

4.2. Projet de ressourcerie en Conflent

Le Président précise que c'est un projet nouveau, dont il faudra tenir compte dans le budget. Comme il est indiqué, le SYDETOM66, qui est le fait générateur de cette opération, promeut des centres de tri spécialisés, qui s'appellent des recycleries qui doivent permettre de surcroît de favoriser l'insertion professionnelle des personnes qui y travaillent, donc il y a un double objectif, le tri et l'insertion professionnelle. Le Sydetom66 a développé en lien avec d'autres financeurs que lui-même, notamment le Conseil Départemental et l'ADEME, des financements pour ce type d'opération. Dans le Département des Pyrénées-Orientales, la première de ces recycleries a été créée il y a quelques mois à peine à Céret et fonctionne de façon extrêmement satisfaisante. Donc nous avons reçu M. Le Président Roigt, et M. Llobet il y a quelques jours qui nous ont dit ce qui serait bien c'est que la deuxième se situe dans le Conflent, sachant que nous avons un concurrent sérieux du côté d'Argelès. Mais, on a compris que le SYDETOM, s'il ne tenait qu'à lui, et pourvu qu'il soit saisi d'un projet rapidement, il prioriserait plutôt le Conflent, et après le Vallespir. Les conditions qu'il y met sont tout à fait logiques : 1 – que ce soit situé tout près d'une déchèterie, c'est le bon sens, je ne sais même pas si ce n'est pas l'ADEME, et 2 – que ce soit géré par une association, une structure intermédiaire, qui permette d'atteindre l'objectif de réinsertion. Il se trouve que j'avais été approché par l'AICO, que la plupart d'entre vous connaissent, qui est une association d'insertion située dans l'ex canton d'Olette, qui avait dans des conditions que Serge Juanchich s'il le veut bien va préciser dans un instant, réfléchi à ce projet. Donc nous avons souhaité vous proposer un peu rapidement, pour ne pas louper ce coche du Sydetom, sachant que notre rôle ne se situe que sur le terrain d'assiette, pour lequel on va d'ailleurs demander des subventions, ensuite l'exploitant financé par le Sydetom, l'Ademe, etc, fait son affaire de la construction de la recyclerie elle-même et bien entendu de son exploitation. Après nous n'avons plus rien à y voir, sauf entre parenthèses à « fournir les déchets » de notre déchèterie afin qu'ils soient recyclés par cet équipement. Nous avons la chance d'avoir ici M. Juanchich ce soir, qui va s'exprimer, non pas en tant que Maire de Codalet, mais en tant que porteur du projet au titre de l'AICO, pour vous en donner d'avantage de détails que je ne pourrais le faire et répondre à vos questions.

Serge JUANCHICH remercie le Président de lui donner la parole, et précise qu'il n'est que Vice-Président de l'AICO, mais a suivi le dossier depuis le début. Pendant l'année 2014, le Sydetom avait fait intervenir un bureau d'études, qui avait été mandaté pour auditer le territoire, notre bassin de vie. A l'époque c'était le Conflent, et le haut-Conflent. Maintenant on a un bassin de vie qui est beaucoup plus agrandi avec l'arrivée de Vinça-Canigou. Donc, déjà ce cabinet d'études avait pourvu que notre territoire était suffisant pour assurer la viabilité d'un tel projet, donc de recyclerie, et ensuite il avait regardé quelles étaient les associations d'insertion qui étaient sur le territoire, qui avait présélectionné l'AICO parce que

c'était l'association qui était la plus importante au point de vue Emploi, Taux d'encadrement et surtout qui avait du personnel de direction qui était à même de gérer cette ressourcerie, cette recyclerie. Alors un petit rappel sur ce que c'est qu'une recyclerie. Elle va gérer les objets inutilisés. Alors ça peut se faire par la collecte des encombrants, avec une sélection au niveau de la déchèterie, on récupérerait tout ce qui est utilisable, et également ce qui fonctionne pas mal au niveau de Céret, c'est les apports volontaires par les personnes. Vous héritez d'une maison avec du vieux mobilier, vous voulez la vendre, vous voulez changer, faire des travaux à l'intérieur, la plupart du temps les gens sont embêtés parce qu'il y a à l'intérieur des meubles anciens qui ne correspondent plus au goût du jour, donc et qui seraient encore utilisables. Donc sur Céret il y a énormément d'apports volontaires. Une fois qu'on a récolté tous ces objets qui sont inutilisés, on va leur donner une deuxième vie, ça passe par une désinfection complète, une réparation, on décape, on les repeint, on les remet en état. Ensuite ces objets sont disposés dans un local agréable, ce n'est pas uniquement un empilement de meubles, ressemblant à un capharnaüm, mais au contraire il y a un effort de mise en valeur, de décoration. Sur Céret c'est particulièrement bien réussi. Et après troisième volet, bien entendu, c'est une revente à petits prix. C'est une association qui n'est pas là pour faire des bénéfices, on va essayer bien sûr d'équilibrer les ventes, mais ce n'est pas pour faire de la vente à des prix très élevés. Ce sont des meubles également qui sont adaptés, il y a pas mal de gens qui ont de petits revenus, ce sera pas mal adapté à notre territoire. Ce concept est 3R : Réduire le volume de déchets, Réutiliser les objets non-utilisés, et Recycler ces déchets. En plus, la ressourcerie sensibilise son public aux gestes éco-citoyens de réduction des déchets. Et, cerise sur le gâteau, on peut créer, sur Céret il y a eu 10 emplois en insertion qui ont été créés, maintenant ils sont passés à 12 emplois en réinsertion plus deux personnes, deux emplois d'encadrants. Donc on peut avoir 10 rapidement, et jusqu'à 14 emplois sur cette recyclerie. Et je pense en effet qu'il faut choisir de bénéficier de ce créneau d'activité là, puisque le Sydetom propose que ce soit notre communauté de communes qu'il soutienne en numéro deux, et essayer de concrétiser ce projet rapidement.

Le Président dit donc que c'est la raison pour laquelle ce point a été rajouté à l'ordre du jour

Philippe DORANDEU précise qu'il existe à Prades l'association de recyclage informatique

Serge Juanchich dit que l'AICO ne viendrait pas du tout sur le volet informatique, mais resterait sur ce qui est meubles, bibelots, livres, et le plan n'est pas du tout informatique. Tout a été étudié pour ne pas détruire ce qui existe.

Le Président précise que c'est ce qu'avait dit l'étude à laquelle Serge a fait allusion au départ.

Pierre (BAZELY) souhaite compléter l'information, parce qu'à Prades il y a la manufacture, gérée par l'AICO, et nous avons déjà une vitrine de ce qu'ils font.

Le Président souhaite clarifier le rôle de la communauté de communes. Le Sydetom demande une lettre d'intention, qui serait cosignée si vous me mandatez par le Président de la communauté de communes et le Président de l'AICO, qu'il faudrait, je parle sous le contrôle de Serge, faire partir dès lundi. Notre rôle, il est important, c'est le foncier, donc pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, nous n'interviendrons plus après sur le fonctionnement de la structure, le financement des emplois, etc. Il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus, donc nous on met à disposition un terrain d'assiette, sur lequel ensuite l'opérateur, avec les financements qui sont cités dans la note de synthèse, réalise les équipements et ensuite les fait fonctionner. Le choix qui a été fait, c'est d'être proche de la déchèterie, donc on vous propose d'acquérir des lots dans la ZAC de Gibraltar, on l'avait fait pareil vous vous souvenez pour le village

d'entreprises, aux mêmes conditions, et évidemment, on y ajoute, petite cerise sur le gâteau, si pour cela on peut être subventionnés, là je parle de la communauté pour cette acquisition, je me suis déjà permis sous ton conseil d'en parler au sous-préfet de Prades, puisque ces projets pilotes sont portés par l'Etat, pour y demander de la DETR, sachant que les subventions des autres, on parle du Conseil Départemental, de l'ADEME, etc., sont, elles, réservées à l'exploitant, à l'association qui va faire construire et faire fonctionner l'équipement lui-même. C'est la raison pour laquelle il est donc proposé au Conseil de faire acte de candidature conjointe avec l'AICO pour l'installation d'une ressourcerie en Conflent, de prévoir que l'opérateur social qui en serait chargé serait donc l'AICO, de solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR afin d'acquérir le foncier correspondant, et de procéder aux acquisitions de terrains, le Sydetom étant ensuite maître d'ouvrage pour le bâtiment. Les coûts d'acquisitions vous les avez, on a repris exactement les mêmes, Stéphane que ceux de 2014. Ils s'élèvent à 112 100 € HT, et nous espérons avoir une DETR de 30%, ou 40, on verra bien, ça on ne peut pas à ce stade en préjuger. Est-ce que vous avez mes chers collègues d'autres questions sur ce projet me semble-t-il intéressant parce que, 10 ou 15 emplois, de surcroît, ce n'est pas totalement négligeable ?

Le Président soumet à l'approbation du Conseil dans les conditions exposées.

5 - Enfance Jeunesse –

5.1 Convention de partenariat avec le Lycée et la CCCC pour lutter contre le décrochage scolaire, actions de citoyenneté

Josette PUJOL présente sommairement le projet. Elle souligne que la communauté de communes est partenaire du lycée. Un représentant du Service Jeunesse de la Communauté de Communes Conflent Canigó siège en Commission Educative en cas de besoin, et est membre du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté du lycée. La présente convention vise à déterminer les conditions d'accueil des lycéens dans le cadre de mesures de responsabilisation et de la prévention surtout contre le décrochage scolaire. En cas d'exclusion temporaire du lycée, la poursuite du travail scolaire constitue la principale mesure d'accompagnement. Le lien avec l'équipe éducative doit être maintenu. Un emploi du temps aménagé peut être proposé à l'élève, et pour éviter toute rupture éducative, le lycéen peut être amené à se rendre dans une structure d'accueil où il sera pris en charge, la structure d'accueil étant soit le PIJ, soit au niveau du CCAS auprès de l'éducateur de rue. Le deuxième point essentiel, c'est la mesure de responsabilisation, qui doit respecter la dignité de l'élève et ne pas l'exposer à un danger pour sa santé. Et ensuite il y a des mesures de prévention. Josette PUJOL ne souhaite pas reprendre toutes les mesures de prévention, le plus important étant surtout l'exclusion temporaire du lycéen, de l'enfant. Elle demande s'il y a des questions.

Le Président souhaite rappeler que la communauté avait déjà signé une convention similaire avec le collège Gustave Violet. Il s'agit donc en réalité d'optimiser nos équipements intercommunaux dans le cadre d'un partenariat avec ces deux établissements scolaires. Il demande s'il y a des questions. Il précise que le dispositif avec le collège marche. Il dit que s'il n'y a pas de question, le Conseil doit l'autoriser à signer avec le proviseur cette convention, et soumet au vote.

5.2 Convention de partenariat avec le Centre Médico Psychologique de Prades

Josette PUJOL précise qu'au niveau de la crèche la communauté de communes accueille déjà des enfants qui sont suivis par le Centre Médico Psychologique (CMP), ou envoyés par les services sociaux, ou bien lorsque l'on remarque certains troubles de comportement de certains enfants. Là aussi c'est une commission qui se réunit tous les trimestres, et pour développer une réflexion commune autour des demandes de soins, et surtout qui permette le suivi des enfants et de la famille. Elle demande s'il y a des questions.

Pierre BAZELY dit simplement que dans le texte de la note de synthèse, il n'avait pas compris que c'était des crèches, et que donc c'est quand même des enfants en bas-âge.

Le Président répond que derrière il y a les enfants mais que c'est surtout les parents. Il demande s'il y a d'autres questions.

Josette PUJOL précise que c'est surtout au niveau des enfants et des familles pour les aider à trouver des solutions.

Le Président dit que s'il n'y a pas d'autres questions, le Conseil doit l'autoriser à signer ce partenariat avec le CMP de Prades. Il rappelle que le CMP est un service non doté de la personnalité morale du Centre Hospitalier de Thuir. Il soumet au vote.

6 - Personnel

6.1 Modifications du tableau des effectifs

Le Président rappelle que lorsqu'on crée un poste de plus, il y a nécessité de prendre une délibération spécifique.

Patrice ARRO rappelle que cela permet les avancements de grades des agents, il propose au Conseil de créer les grades suivants au tableau des effectifs :

- 2 postes d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe à temps plein,
- 2 postes d'Agent de Maîtrise Territorial à temps plein,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe à temps plein,
- 1 poste de Rédacteur Principal 1^{ère} classe à temps plein,
- 1 poste d'Animateur Territorial à temps plein,

De plus il propose au conseil de créer deux postes de contractuels à durée indéterminée dont peuvent bénéficier 2 agents après 6 ans de CDD successifs :

- 1 poste d'attaché territorial à temps plein,
- 1 poste d'adjoint d'animation territorial 2^{ième} classe à raison de 10/35^{ième}.

Il rappelle que lors de la dernière séance, le conseil avait acté la création d'un poste de chargé de mission PLUi. Il précise que Jérôme LUBRANO a été retenu pour ce poste. Afin de finaliser le remplacement du poste qu'occupait Jérôme LUBRANO, il propose au Conseil de recruter un instructeur droit des sols.

Le Président précise bien qu'il y a une création nette, car en réalité, nous avons ouvert le poste et s'est présenté, et c'est son droit le plus strict, un agent déjà en fonction à la

communauté de communes. La commission présidée par René DRAGUE a décidé de retenir sa candidature. Donc le poste ouvert a ripé sur la fonction d'instructeur droit des sols, c'est-à-dire celle qu'occupe actuellement Jérôme LUBRANO.

René DRAGUE confirme que le recrutement va se faire incessamment sous peu. Nous avons déjà reçu des candidats et nous avons déjà une petite idée sur la personne qui sera prise.

Le Président demande s'il y a d'autres questions et soumet au vote la modification du tableau des effectifs, la transformation des CDD en CDI et la création d'un poste d'attaché contractuel.

Un accord unanime est donné.

7 - DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil.

N°189-15

Objet : Avenant n°1 aux lots 2 et 3 - Travaux de construction d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprise.

Considérant qu'en cours de chantier, des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires et qu'il convient d'accepter l'avenant 1 aux lots 2 et 3.

D é c i d e

Article 1 : d'accepter l'avenant n°1 aux lots 2 (Gros œuvre béton et Maçonnerie) et 3 (Structure bois), décomposé comme suit :

- lots 2 (Gros œuvre béton et Maçonnerie) :

Montant initial du marché HT : 125 000.00 €

Montant de l'avenant HT : 12 385.00 €

Nouveau montant du marché HT : 137 385.00 € soit + 9.90%

Nouveau montant du marché TTC : 166 062.00 €

- lots 3 (Structure bois) :

Montant initial du marché HT : 398 054.00 €

Montant de l'avenant HT : 20 834.43€

Nouveau montant du marché HT : 418 888.43 € soit +5.23%

Nouveau montant du marché TTC : 502 666.12 €

Le montant total (tous lots) du marché de Travaux de construction d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprise, initialement de 1.421.303,46 €HT est porté à 1.454.522,89€ HT.

Incidence sur les délais : 2 mois supplémentaires décomposés de la manière suivante :

- Chiffrage des modifications impliquées par les études d'exécution : 2 semaines,
- Reprise des études, changement du système constructif : 1 mois,
- Négociation avec les entreprises : 2 semaines.

La présente sera notifiée aux titulaires des autres lots afin qu'ils soient informés de la modification des délais d'exécution.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 23.



N°191-15

Objet : Avenant n°1 - Travaux de terrassement - Travaux de remise en état du sol - Mur de soutènement – Enrochement - Dépollution du sol - "La Bastide" Olette.

Considérant qu'en cours d'exécution, des sujétions techniques imprévues sont apparues et qu'il convient de mettre en œuvre un avenant afin de poursuivre les travaux ;

D é c i d e

Article 1 : d'accepter l'avenant n°1 au marché de Travaux de terrassement - Travaux de remise en état du sol - Mur de soutènement – Enrochement - Dépollution du sol - "La Bastide" Olette :

Montant initial du marché HT : 633.688,72 € HT (y compris tranche conditionnelle affermie).

Montant de l'avenant HT : 127.802,59 € HT

Nouveau montant du marché HT : 761.491,31 € soit +20.16%

Nouveau montant du marché TTC : 913.789, 57 €

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 23.



N°192-15

Objet : Travaux de réaménagement de la déchetterie intercommunale de Prades

Considérant qu'il convient d'attribuer le marché objet de la consultation afin de réaliser les travaux ;

D é c i d e

Article 1 : De confier les Travaux de réaménagement de la déchetterie intercommunale de Prades, objets de la consultation ci-dessus mentionnée au groupement d'entreprises Farines TP/Technégoce.

Le montant de l'offre retenue s'élève à 108.000€ HT soit 129.600,00€ TTC.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget du service Ordures Ménagères.



N°240-15

Objet : MAPA – Travaux de Mises aux normes DFCI de pistes – Commune d'Eus

Considérant qu'il convient d'attribuer le marché objet de la consultation afin de réaliser les travaux ;

D é c i d e

Article 1 : De confier les Travaux de Mises aux normes DFCI de pistes sur la Commune d'Eus à l'entreprise SARL ROCA, pour un montant de 67.250,00€ HT soit 80.700,00€TTC.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 23.



N°01-16

Objet : contrat d'assistance juridique

Considérant qu'il y a lieu de conclure un contrat d'assistance juridique aux termes duquel l'AVOCAT s'engage à répondre à toute consultation orale ou écrite de LA COMMUNAUTE sur tous problèmes de caractère juridique pouvant avoir trait aux activités de celle-ci, dans les différentes matières du droit concernées par ses activités statutaires pour le bon fonctionnement des services de la Communauté de Communes Conflent Canigó ;

D é c i d e

Article 1 : Il est conclu un contrat d'assistance juridique avec Maître Frédéric BONNET, avocat domicilié 11 rue Remparts Villeneuve 66000 PERPIGNAN. La prestation donnera lieu au paiement d'honoraires mensuels de 550,00 € H.T (cinq cents euros hors taxes) frais de déplacements inhérents à la réunion mensuelle prévue à l'article 3 inclus.

Article 2 : Le contrat est conclu pour une durée d'un an du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Article 3 : Dit que les crédits seront inscrits au budget de la Communauté de Communes Conflent Canigó, chapitre 011.

8 - QUESTIONS DIVERSES

Anne-Marie CANAL souhaite intervenir pour faire part d'un élément nouveau concernant l'aménagement de la traversée du village de Marquixanes par la RN 116. « Comme vous le savez tous, nous avons renoncé par la force des choses, à la deux fois de voies entre Ille et Prades et par la construction de ce viaduc. Nous avons été obligés d'y renoncer puisque c'est l'Etat qui nous a mis devant le fait accompli. Il faut quand même dire que Marquixanes est particulièrement impacté par ce flot incessant d'automobiles qui créent une véritable dangerosité lorsqu'on traverse Marquixanes. Il faut dire qu'il y a une association qui milite depuis 10 ans pour que l'on ait ce contournement. Alors ma foi, on s'est dit maintenant que l'Etat ne peut pas payer donc on s'en ait fait une idée, on a envisagé de prévoir plutôt un aménagement de la traversée du village. Au mois d'Octobre, je me suis rendue chez Madame la Préfète pour proposer une traversée et surtout améliorer la sécurité. Nous étions tous d'accord, il y avait des élus de ma commune, j'étais accompagnée par Monsieur OLIVE, le Député, il y avait Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Sous-Préfète, des responsables de la DREAL et autres. Mais depuis il y a eu un élément nouveau qui m'inquiète beaucoup. Et c'est de cela que je voudrais vous parler. C'est-à-dire que maintenant ce schéma d'aménagement, on demande à la commune de prendre un bureau d'études et de payer ce bureau d'études. Je trouve cela scandaleux et injuste. Pourquoi parce je ne vois pas une commune de 700 habitants prendre et payer un bureau d'études mais si à la rigueur j'avais des aides par l'intermédiaire de la DETR. Il y aura probablement un tour de table financier de la part des collectivités. Mais quand même restera à la charge de la commune de Marquixanes une part. J'ai souhaité vous faire part de cela. J'ai fait un courrier dans ce sens-là à Madame la Préfète, courrier que j'ai transmis à notre président dans lequel j'y exprime ce désaccord. Merci de m'avoir écoutée. »

René DRAGUE souhaite lui aussi parler de la RN 116. « La 116 a encore tué ! Depuis 8 ans que je suis maire, entre la sortie de Rodez et l'entrée de Marquixanes, j'en suis à 10 morts. La question que je me pose c'est à partir de combien de morts on bouge ? J'aurais aimé que nous prenions une motion pour que l'on demande la sécurisation de la 116. La sécurisation des accès de Vinça et de la traversée de Marquixanes. Parce qu'il faut marcher tous ensemble. Je voudrai vous demander de voter une motion sachant que les services préfectoraux m'ont répondu que le dernier accident aurait pu se produire n'importe où. Il ne sait pas produit n'importe où, il s'est produit sur la 116, c'est toujours pareil, ça fait deux fois que je vais chercher deux morts à chaque fois. Ça va vite. »

Le Président souhaite rajouter que pour le film pour tout le monde vous vous souvenez que j'avais réuni une commission des maires, un peu exceptionnelle, à l'occasion des discussions sur le contrat de Plan Etat Région. Je pense que nous avons adopté une attitude sage, à savoir que nous n'avons pas signé, comme on nous y invitait, la convention financière pour 1 million d'euros, qui est le seul montant qui reste inscrit dans l'actuel plan 2015-2020 pour la 2 fois de 2 voies entre Bouleternère et Prades et l'entrée de Prades, aux motifs que ce n'était pas à une communauté de communes de s'engager pour une route nationale. Mais nous l'avons fait avec modération et discrétion car nous ne voulions pas par ailleurs bloquer le financement et les conventions y afférentes sur le contournement de Joncet, puisque les deux opérations étaient concomitantes et qu'il fallait une signature et là on ne nous avait pas demandé de participer aux travaux. Mais là c'est une convention Etat Région Département. Cette convention a été approuvée, et signée par le Conseil Départemental et par le Conseil Régional avant le changement de régions. L'Etat a indiqué que les entreprises sont choisies, qu'elles sont en train de faire les études préalables aux travaux, que ces travaux doivent démarrés d'ici trois mois pour durer trois ans. Mais nous pouvons considérer sauf avatar exceptionnel nouveau, même si cela va prendre un certain temps, la question du contournement de Joncet est réglé. Et sans que nous ayons été pris dans une espèce de chantage. Les responsables ont été sages et je pense qu'il faut leur en rendre acte. Dans ce que développe Anne-Marie CANAL, il y a un point commun avec notre position antérieure qui consiste à dire qu'il s'agit d'une route nationale, il ne veut pas avoir la cruauté de rappeler que, et là je mettrai volontiers tout le gouvernement dans le même sac, une loi a été faite en 2004 pour diminuer le nombre de route nationale et renvoyer toutes autres avec les départements. La contrepartie bien évidemment, c'est que les Régions et les Départements cessaient de financer les routes nationales et d'ailleurs dans notre région il n'y en a plus beaucoup mais il a quand même eu la 116 qui considérant qu'elle irriguait l'Andorre et qu'elle avait caractère structurant devait rester route nationale. Donc normalement et ce fût le cas un temps de la Région et du Département, ils ont dit c'est fini nous ne finançons plus te travaux sur la route nationale 116. Mais l'Etat continue à faire la manche. C'est-à-dire que si vous voulez des travaux que les collectivités participent. Donc comme je vous le disais c'est le cas pour Joncet. Mais jusqu'à ce jour, en France ou en Navarre, quel que soit d'ailleurs les gouvernements, on était allé jusqu'à faire participer aux financements de travaux sur une route nationale l'échelon communal ou intercommunal. C'est ce qui nous avez choqué pour l'étude du 1 million d'euros, question de principe, et je pense que c'est ce qui choque légitimement Madame le Maire de Marquixanes, car là il ne s'agit plus de dévier Marquixanes mais si nous l'avons bien compris de faire des travaux de sécurisation de la traversée dans son aménagement.

Vincent MINGNON dit un peu comme le petit train jaune.

Le Président dit que oui puisque la commune de Thuès est appelée à participer dans des conditions scandaleuses.

Le Président repose le débat. Il y a la mise à 2 fois deux voies qui donc n'est pas retenue jusqu'en 2020 ce qui va poser un énorme problème puisque le risque, c'est que la DUP tombe qu'elle ne soit pas prorogée. Il faudrait une décision gouvernementale au moment venu. Il y a un souci immédiat qui est, un, la demande de Madame le Maire de Marquixanes de dire non écoutez qu'il est des études et des travaux pour la sécurité de l'aménagement de la commune, tout à fait d'accord. Mais s'agissant d'une route nationale, l'Etat assure cette étude et les travaux y afférents. Et on a des demandes à tracer constants, dans l'attente de la 2 fois deux voies, faisons des travaux de sécurité, de protection ... il voudrait dire en complément de tout ce qui a été dit, vous indiquez qu'il y a peut-être pour ces demandes et pour l'éventuelle motion que nous pourrions prendre à ce titre, une fenêtre de tir, car j'ai relevé puisque je me suis exprimé, non pas en ma qualité de président de la communauté de communes puisque je n'en avais pas le mandat, mais en ma qualité de conseiller départemental, j'ai indiqué que le Gouvernement venait de dégager pour les travaux d'entretiens et de sécurité, une enveloppe nationale supplémentaire de 150 millions d'euros pour l'année 2016. Je pense que nous devrions demander et même souhaiter vivement à ce que des travaux d'aménagement de la traversée de Marquixanes soit au droit de Vinça puissent élargir sur cette enveloppe puisqu'elle existe. Ce serait peut-être à la fois de rappeler à l'Etat ses responsabilités, d'être cohérent avec la position de la commission des maires qui avait été prise qui disait nous sommes favorables à la 2 fois deux voies bien sûr que pour les questions d'aménagement du territoire et de développement économique mais d'abord pour des questions de sécurité mais au moins de faire des aménagements de sécurité sur le linéaire existant.

Julien BARAILLE étant dans les demandes de sécurisation du tracé de la nationale 116, il pense que c'est important de penser à la partie qui est entre le centre commercial, rond-point de Gibraltar et le pont qui mène à Catllar pour les lycéens qui longent la nationale 116 car il pense que si nous pouvons demander quelque chose pour cette sécurisation ou bien trouver une solution. Un jour, il risque d'y avoir un drame.

Le Président rappelle à Julien BARAILLE que la réponse de l'Etat est très clair là-dessus, les gens qui roulent sur la 116 et qui ont un accident, ce sont des automobilistes qui empruntent la route parce qu'ils ont le droit. Là où passent les lycéens, nous n'aurons jamais un seul financement parce que c'est interdit à la circulation piétonnière. Si nous rentrons là-dedans, et l'Etat a toujours eu une position très stricte et normale. Que nous demandions que la route empruntée par des véhicules soit sécurisée et aménagée, c'est normal. Que ce soit demandé pour des piétons qui n'ont rien à y faire, c'est plus embêtant. De plus les lycéens s'en foutent totalement de savoir s'ils ont le droit ou pas. Il a évoqué ce sujet avec tous les préfets successifs et la réponse a toujours été invariablement la même. Il pense qu'il faudrait que la ville avec l'aide de l'Etat à obtenir une passerelle piétonne sur la Têt qui pourrait éviter ça. Il pense que la solution pourrait être là. Ce n'est pas que le problème n'existe pas, c'est que nous ne sommes pas dans la vocation naturelle de cette route à cet endroit-là.

Vincent MIGNON dit qu'il y a un autre point noir sur la nationale 116 auquel il faut faire attention, c'est l'entrée de la champignonnière à Olette. Il va y avoir quand même plusieurs employés de la champignonnière, le PNR, c'est quelque chose qui est quasi impénétrable quand on descend de Cerdagne.

Le Président dit que oui certes, mais effectivement, il veut bien le mettre. Mais il rappelle que le fait générateur c'est quand même des actions de l'Etat sur Marquixanes qui ont été faites au vis-à-vis du maire et les accidents récents et nombreux sur un linéaire. Il peut demander des aménagements de sécurité sur tout le linéaire de la RN 116 traversant la communauté de communes.

Vincent MIGNON dit que c'est surtout pour l'entrée de la champignonnière lorsqu'il y aura une activité plus importante de véhicule sur ce site.

Jean-Louis JALLAT rappelle que ça a été étudié avec les services de l'Etat. Il rappelle qu'il y avait eu des réunions et les services de l'Etat se sont engagés en présence de la Sous-Préfète d'étudier cette problématique là sur les entrées et sorties du site de la champignonnière. Réflexion déjà engagée, à savoir si elle va aboutir mais ils l'ont fait. Ils le savent.

Stéphane PENDARIES précise que Monsieur COQUEREL de la DREAL s'était engagé à apporter des solutions adaptées.

Le Président dit que ceci dit, nous n'en avons pas vu la couleur alors que l'équipement, comme il l'a rappelé en introduction, doit ouvrir à l'automne ou à la fin de l'été. Il dit que Vincent MIGNON n'a pas tout à fait tort.

Le Président demande s'il n'y a pas d'autre question. Il rappelle qu'il n'a pas de rédaction précise à proposer au Conseil pour cette motion. Mais il propose que l'idée de cette motion serait de rappeler que c'est une route nationale que ce n'est pas à l'échelon communal ou intercommunal à payer ou des études ou des travaux sur une route nationale. A défaut de réalisation de la 2 fois deux voies, nous souhaitons que des travaux de sécurité soient faits de manière urgente sur la 116 et vous invite en reprenant la suggestion que j'ai moi-même faite ne début de semaine dans les médias, à citer cette enveloppe que vous trouverez sur le site du ministère des transports disant qu'il existe une enveloppe nationale et qu'il y a urgence parce qu'ils a des morts et que ce serait bien que cette enveloppe soit mobilisée dans notre département et sur le territoire de notre communauté de communes. Voilà les deux points que je propose pour cette motion. Il demande au Conseil s'il en serait d'accord.

Le Président soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 h 00.

Huguette TEULIERE invite les délégués à un pot de l'amitié.

Les Conseillers Communautaires

AMBRIGOT	ANDRE	
ARGILES	ANDRE	
ARRO	PATRICE	
BARAILLE	JULIEN	

BARDON	FABIENNE	
BAZELY	PIERRE	
BEKHEIRA	AHMED	
BIGORRE	ARLETTE	
BLAISE	JEAN-LUC	
BLANC	PAUL	
BOBE	GUY	
BONNIOL	AURELIE	
BOUSIGUE	PIERRE	
BOUVIER	GERALDINE	<i>Procuration à Thérèse GOBERT-FORGAS</i>
BOYER	ALAIN	<i>Absent</i>
BRUN	ANNE-MARIE	<i>Absente</i>
CANAL	ANNE-MARIE	
CAROL	CHRISTOPHE	<i>Procuration à Henri SENTENAC</i>
CASES	JULIETTE	

CASSOLY	GUY	<i>Absent</i>
CASENOVE	MARIE-THERESE	<i>Absente</i>
CASTEX	JEAN	
COSTE	GILBERT	
CRISTOFOL	SAUVEUR	<i>Absent</i>
DE MOZAS	CORINNE	
DELCOR	YVES	
DRAGUE	RENE	
DUBOIS	BABYA	<i>Absente</i>
ESCAPE	CLAUDE	
ESPEUT	PASCAL	
GOBERT FORGAS	THERESE	
GUITART	HENRI	
JALLAT	JEAN-LOUIS	
JALIBERT	BRIGITTE	

JANER	JEAN-CHRISTOPHE	
JOSSE	ANDRE	
JUANCHICH	SERGE	
JUBAL	LIONEL	
LAGUERRE	ROBERT	<i>Représenté par Stéphane SALIES</i>
LAMBERT	BERNARD	
LAPASSET	CHRISTELLE	<i>Procuration à Arlette BIGORRE</i>
LLOPIS	ANTOINE	
LOUPIEN	BERNARD	<i>Procuration à Josette PUJOL</i>
MACH	CATHY	
MARTIN	MARIE-FRANCE	
MAURY	JEAN	<i>Procuration à Jean PAGES</i>
MAYDAT	JEAN-MARIE	<i>Procuration à André ARGILES</i>
MENDOZA	JEAN-PIERRE	
MIGNON	VINCENT	

MIQUEL-LACARRAU	CAROLE	<i>Procuration à Julien BARAILLE</i>
MONSERRAT	JEAN-MARC	
NENS	SEBASTIEN	
DORANDEU	PHILIPPE	
NIVET	ERIC	
PACULL	JEAN-MARC	
PAGES	JEAN	
PAILLES	PIERRE	<i>Procuration à Roger PAILLES</i>
PAILLES	ROGER	
PAULO	JEAN-MICHEL	
PIGNOL	MARIE-THERESE	
POUGET	GENEVIEVE	<i>Absente</i>
PREVOT	ELISABETH	
PUJOL	JOSETTE	
QUES	LOUIS	<i>Absent</i>

ROUCH	JEAN-JACQUES	
SALIES	JEAN-LOUIS	
SANGLA	JEAN-PAUL	<i>Absent</i>
SENTENAC	HENRI	
SURJUS	ETIENNE	
TAURINYA	JACQUES	
TEULIERE	HUGUETTE	
VILA	LOUIS	
VILLELONGUE	JEAN-PIERRE	